

## Un humaniste breton : François de la Couldraye, de Pontivy (1558-1619)

Pas d'université, sinon périphérique, dès lors que Rennes est par force substituée à Nantes : des libraires de moins en moins audacieux à mesure que l'on avance dans le siècle ; l'obstacle de la distance-la Bretagne, vue du continent n'est qu'une grande presqu'île ; quant aux marins et aux marchands, l'humanisme ne les préoccupe guère. Tout concourt y compris l'accident d'une déchéance politique, à faire croire que cette province est restée à l'écart du mouvement de la Renaissance. Mais il ne faut pas plus que l'évidence des nombreux châteaux construits à cette époque dans la manière et l'esprit italiens pour révoquer en doute cette impression. Rien de tel, cependant, ne semble avoir frappé en matière de productions intellectuelles les historiens de la culture, rien qui impose de révision.

La Bretagne vaut bien une enquête. Et si ce sentiment de désert artistique, culturel et littéraire ne ressortissait en définitive qu'à un préjugé populaire, repris par les élites franciennes ? Si, à l'examen, des individus devaient surgir, tirés un à un de l'oubli qui pourraient bien conduire à repeindre la fresque ? Notre entreprise est d'abord dictée par la découverte (l'invention ?) de documents et de textes oubliés par tous, et d'abord par ceux qui entreprirent jadis de composer une bio-bibliographie bretonne. Cette terre compte plus d'écrivains qu'on ne l'a cru, faute de les avoir lus, faute d'avoir pu les lire, faute peut-être d'avoir su où les chercher. Les fils d'Armor et d'Argoat, publient au loin, vivent parfois le plus clair de leur âge en exil et lorsqu'ils reviennent, bien que dans nombre de cas ils ne quittent pas la plume, ils ne peuvent trouver sur place le typographe qui éternisera leur production. L'histoire de la culture commence ici par une gymnastique archéologique : des témoins de l'activité existent, mais ailleurs, dans le catalogue des libraires parisiens ou toulousains, sur les rayons de bibliothèques exotiques.

Le moment n'est pas venu de dresser un bilan. Tout au plus aidera-t-on à en signaler la nécessité et à fournir des pièces encore erratiques, simples pierres d'attente. Après notre édition de Rougeart, voici François de La Couldraye que suivra Pierre Mahé.

Le recueil *Varia variorum* conservé à la Bibliothèque Municipale de Caen sous la cote Res. A 1544/14 compte parmi ses vingt-neuf pièces plusieurs recueils d'étrennes latines. A côté d'opuscules conservés dans d'autres bibliothèques, comme ceux de Jucquel Rougeart de Plouhinec de Pierre Mahé de Vannes ou de Lambert Fison « *dunivallensis* » (1), nous avons découvert un exemplaire, le seul à notre connaissance, des *Epigrammata ad quosdam praeclaros atque illustres viros pro xeniis 1578. per Franciscum de la Couldrays Pontivianum, Anno suae aetatis 20. PARISIIS MDLXXVIII*. Aucune indication de provenance typographique ne figure à la page de ce titre et ce travail n'est pas issu des presses de Denis du Pré, spécialiste en ces années de ce type de productions scolaires : le cul-de-lampe, utilisé aussi comme marque en page de titre, le bandeau (2) et la lettrine diffèrent de ceux qu'utilise du Pré, quoique la présentation typographique soit tout à fait comparable à la sienne. L'opuscule, in 8°, de douze feuillets, vingt-trois pages d'impression, constitue une illustration supplémentaire de la coutume des étrennes poétiques chez les collégiens des années 1570-1580. Il donne une existence bibliographique à un auteur qui n'avouait en 1584 à La Croix du Maine que des œuvres manuscrites, pourtant nombreuses et ambitieuses, en français, mais qui ne connurent jamais les presses. Ces *Epigrammata* restituent surtout un jeune homme de 1576, et autour de lui, au-delà des lieux communs induits par le genre, une famille, des amis, des relations, bref une société qui n'a rien perdu de sa cohésion pour le collégien exilé depuis plus de trois ans.

François de La Couldrays n'était pas un inconnu. Justice avait déjà été faite de certaines légendes tenaces (3). La découverte des *Epigrammata* que nous présentons en annexe ci-après, ainsi que la lecture de certaines pièces d'archives permettent aujourd'hui de préciser, voire renouveler, certains aspects de la biographie d'un Breton hors du commun à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (4).

(1) A propos des livres d'étrennes, voir I.D. Mac Farlane, « La poésie néo-latine et l'engagement à l'époque des guerres de religion », dans *Culture et Politique en France à l'époque de l'Humanisme et des guerres de religion*, Turin, 1974, p. 387-411, et C. Simonin, *Jucquel Rougeart O.C.*, Genève, Droz, T.L.F., 1988, p. 1 sq.

(2) Situé en haut du feuillet Aii, il semble appartenir au matériel typographique de Pierre Le Voirrier, « Imprimeur du roi és Mathématiques ». Cet imprimeur très fécond, qui fut aussi libraire, a travaillé à Paris de 1573 à 1588, à son propre compte comme pour Lucas Breyer et sa veuve (voir le fascicule Breyer de *Libraires et Imprimeurs parisiens du XVI<sup>e</sup> siècle* P., B.N. 1982) pour Thomas Brumen (voir le fascicule *Brumen*, P., B.N., 1984), pour les Cavellat, Gilles Beys, Nicolas Chesneau, Guillaume et Michel Julien, et Thomas Périer. Cependant ce bandeau bien qu'identique à celui que reproduit P. Renouard sous le n° 663, p. 212 in *Les Marques typographiques parisiennes des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles* (P., 1926), ne porte pas le chiffre P.L.V.

(3) Voir la bibliographie du sujet en tête de l'annexe I.

(4) Les personnages, parents, alliés, amis et relations de François de La Couldrays dont le nom est suivi d'un astérisque, figurent dans l'annexe I.

« *Teque (...) gaudet Pontiviensis ager* » Charles Du Plessis-Mauron

François de La Couldrays\* naquit à Pontivy en 1557 ou 1558. La famille dont l'ascension remonte au moins au début du siècle, compte dans ces années-là, maints ecclésiastiques, chanoines ou recteurs, et gens de robe. Son père Nicolas\*, lui donna, selon la coutume du moment plusieurs parrains : d'abord l'un des deux, voire les deux François de la Couldrays\*. Le plus prestigieux, qui testa le 8/11/58, mourut chanoine de Vannes et résigna en faveur de son neveu, autre François, qui lui survécut six ans. A ce parrainage confié à son oncle ou son frère, Nicolas ajouta celui de son cousin Jean\*, le futur sénéchal d'Hennebont, et peut-être celui de Mathurin\*, un autre de ses frères que les *Epigrammata* désignent aussi comme *patruus*.

Nous connaissons à François une sœur, aînée sans doute, et un tout jeune frère. Marie de la Couldrays\*, épouse de Julien Charpentier\*, n'apparaît que de manière fort allusive dans des vers destinés à son mari « sanguine fraterno junctus ». Quant à Pierre de la Couldrays\*, il figure en fin de recueil, selon les lois du genre. Sa jeunesse, comme la consanguinité, lui vaut l'offrande exiguë d'un distique, partagé avec Henri Charpentier\*, son neveu, sensiblement du même âge que lui. A l'examen du contenu des vers, on peut accorder une dizaine d'années au plus à ces deux garçons.

Quelle éducation donna-t-on au jeune François qui arriva à Paris en 1574 et ses acheva ses années de collège fin 1577 ? Une clause du testament du premier chanoine François de la Couldrays montre l'ecclésiastique soucieux du devenir scolaire et social de son entourage. Un legs de cent trente écus doit aider Jan Lucas à acquérir la charge de conseiller au présidial de Vannes « moyennant qu'il veillera à l'entretienement et nourriture tant aux escolles que ailleurs de deux petitz enfans myneurs », vivant pour lors avec le dit Lucas et Jean Regnier, son oncle. Un écu donné à Picard « magister d'escolle pour luy aider avoir une robbe » signale le même genre de préoccupation (5). Dans cette famille de chanoines et de sénéchaux, où il compte un cousin *eruditissimus*, un oncle *literarum peritissimus* (6), le jeune garçon reçut sans doute sur place une bonne formation. Son père le confia à l'un de ces prêtres, pédagogues, voire maîtres, principaux ou procureurs de collèges parisiens dans la suite de leur carrière : ainsi vécutrent les humbles Julien Chalopin et Jean Plougrin (7) et Olivier Ruellan (8), et Léry Hayard.

(5) A.D. Morbihan, 55 G.2, du 7 novembre 1558.

(6) Ce sont les dédicaces des *Epigrammata* destinées respectivement à Jean de L.C., sénéchal d'Hennebont (5 v<sup>o</sup>-6 r<sup>o</sup>) et à Mathurin de L.C. dont nous ne connaissons pas l'état (8 v<sup>o</sup>).

(7) Voir J. Rougeart, *O.C.*, p. XVII.

(8) Ou Revelen, prêtre, procureur du collège de Quimper à Paris ; voir F. Joïon des Longrais, *Jacques Doremé (....)*, Rennes, 1894, p. 53 et Kerviler. *Op. cit.*, XI, 435.

*Doctissimus, charissimus*, initiateur à la poésie. « Laurus » Hayard\* occupe dans les *Epigrammata* de son disciple une position médiane, mais la seconde, derrière Nicolas de La Couldrave, par le nombre de vers (vingt-quatre distiques) et leur accent. De ce maître, monté à Paris comme son élève, subsistent quelques traces. Le prénom d'abord, étonnant mais bien local : Saint-Léry se situe à une vingtaine de kilomètres au N.E. de Ploërmel. La notice que lui a consacrée La Croix du Maine (9) confirme : « Laur Hayard : prêtre natif de Ploërmel en Bretagne. Il a traduit en françois les X livres des *Ethiques* d'Aristote lesquels ne sont pas encore imprimés (comme j'ai entendu de Monsieur de la Couldrave, son ami, avocat au Parlement de Rennes etc.) ; il florist à Paris, l'an MCLXXXIV ».

La proximité d'origine, les allusions au passé scolaire, les liens d'amitié consacrés par le temps, tout cela autorise à penser qu'à Paris, comme auparavant à Pontivy, Hayard gouverna le jeune homme. On peut même présumer que ce prêtre qui connut un début de carrière modeste (il fut recteur de la Croix-Helléan, village sis près de Josselin, entre Pontivy et Ploërmel) dut, non à son seul savoir, mais aux Bretons convoyés et surveillés dans la capitale, sa promotion ultérieure. En 1590, il adjoint à son rectorat le prieuré de Sainte-Croix de Josselin.

Nicolas de La Couldrave envoie son fils, à l'automne 1574 (10), continuer ses études à Paris. Il l'inscrit au collège du Plessis. Bien des raisons concourent à expliquer ce choix. Parmi les collèges de fondation bretonne à Paris, seuls ceux de Tréguier et Du Plessis fonctionnent alors normalement. Le collège de Cornouaille a été saisi en 1572, et Léon-Kerambert est ruiné (11). Geoffroy Du Plessis, fondateur en 1322 du collège homonyme, avait voulu que treize bourses sur vingt-cinq fussent affectées aux Bretons : six du diocèse de Saint-Pol de Léon, et sept de celui de Saint-Malo, choisis autant que possible parmi ses plus proches parents (12). Ce statut explique la forte densité du personnel breton lors de l'élection qui porta Nicole

(9) *Biblioth. franç.* P., 1772-3, II, 26. Dans cet article nous lisons, plus que la stature d'Hayard, l'amitié de L.C. pour son professeur... et celle de La Croix pour La Couldrave. *L'Ethique à Nicomaque* avait été traduite en français par Philippe Le Plessis-Prevost, gentilhomme de la maison du comte d'Aran : *Les Ethiques d'Aristote Stagirite à son filz Nicomache, nouvellement traduites de grec en françois*, Paris. Vascosan, 1553. L'ambition d'Hayard, dont rien n'indique qu'il sût le grec, devait être d'interpréter en français la version latine de Joachim Périon, revue par Nicolas de Grouchy en 1552, ou celle de Denis Lambin (Venise 1558).

(10) *Epigrammata*, Aiiiv<sup>o</sup> : « per totum triennium, vel amplius eo, quo in hac florentissima Parisiorum Academia atque adeo fere in hoc Plessaeo gymnasio vivere licuit ».

(11) Voir J. Rougeart, *O.C.*, p. XL-XLI.

(12) F. Joüon des Longrais, dans un long article consacré à « Madame de Launay et les Bourses de Bretagne au Collège du Plessis-Sorbonne-1740-60 » (*Mém. de la Soc. Archéo. Ille-et-Vilaine*, XXXVIII-1908, p. 103-202), cite, p. 168 sq., le mémoire que composa Dom H. Morice pour Mme de Launay.

Lescot au principalat (13), comme il devait attirer la clientèle de collégiens non-boursiers, désireux de fréquenter leurs nationaux dans leurs études. Il fut aussi bien naturel à Léry Hayard de recommander aux La Couldrays un établissement où étudiaient pour lors deux jeunes nobles de Ploërmel, parents du fondateur. Bien plus, à lire les pièces liminaires qu'adressent François et Charles du Plessis\* à François de la Couldrays, on peut se demander si les propos, et l'offrande, viennent de condisciples et de compatriotes, ou de connaissances de plus longue date.

Les recueils d'étrennes assument, dans cette décennie et ce milieu, trois fonctions stéréotypées, fonctions scolaire, affective et sociale, cette dernière parfois réduite à quelques allusions : le nom d'un professeur, d'un régent, de condisciples aimés (14). François de La Couldrays a grossi la troupe de ses compagnons d'âge, mais n'a confié à ses « carmes immortels » (15) que l'identité du principal, Simon de la Croys, bachelier en médecine, poète aussi et formateur de la jeunesse et celle du maître de philosophie, François Avignon (16). Ces deux silhouettes rescapées font un bilan plutôt maigre pour plus de trois ans de cursus, surtout vu le rang que leur assigne l'auteur : le Breton Hayard les précède. Avec eux trois commence une section, ouverte aux jeunes gens, parmi lesquels on ne peut démêler ceux qui fréquentèrent le collège au même moment que François de La Couldrays. Outre les deux Du Plessis-Mauron, nous recensons huit contemporains de l'auteur, chantre de leur excellence. Yvon Jouanic\* et François de Baud\*, avec leurs lauriers, inaugurent la liste, l'un de Pontivy, l'autre d'Hennebont. Pour Louis Nicolazo\*, le cousin, l'amitié suffit seule à en expliquer la présence comme celle de Julien Bouchier\*, « remarquable

(13) Voir Y. Lanhers et M. Connat, « Un principal au Collège Du Plessis : Nicole Lescot 1558-1562 », *B.H.R.* 7/1945, p. 258-272. Huit ou neuf des quinze boursiers votant ce jour-là ont un patronyme breton.

(14) Jucquel Rougeat dans son *Curiosolitorium (...) Triumphus* et Jean Falconius dans ses *Xenia* (tous deux édités chez D. Du Pré, à Paris, en 1578) ne disent rien de leurs maîtres ni de leurs études. Martial Petiot s'adresse au principal du collège de Clermont (*Variorum (...) Epigrammatum libellus*, P., D. Du Pré, 1573), Pierre Crenier à Jean Foveillius, Louis Bonaqueus et Jean Gui. (Guillaume ?) respectivement procureur, préfet des études et supérieur au collège du Mans ainsi qu'à Guillaume Lucaïn, professeur de philosophie au collège de Lisieux (P., D. Du Pré, 1573). Quant à Jean Marion, plus avancé dans le cursus, puisqu'il étudie le droit à Orléans, il sait se souvenir de deux « *olim praeceptor(um) su(orum)* », le *professor regius* Léger du Chesne et le modeste Grégoire Gondet (*Xenia*, Orléans, Saturnin Hottot, 1577).

(15) Expression de F. du Plessis, dans sa dédicace des *Epigrammata* de F. de L.C.

(16) La Croys et Avignon sont les seuls allogènes de l'opuscule, encore qu'on puisse avoir quelques présomptions de bretonnité pour Avignon. Ainsi un Arthur Avignon est chanoine de Nantes, recteur de Maestroit et de Missiriac, non loin de Ploërmel, dans les années 1563-1568 : voir A.D. du Morbihan 85 G2, f° 143 et l'Abbé Luco, *Pouillé (...) de Vannes*, Vannes, 1884, p. 366.

poète nantais » mais aussi marchand en la dite ville. Julien de Bino\*, aux talents prometteurs, Yvon de Plurian\*, le cousin Sylvestre Thomas\*, et Olivier Challin\*, tous compatriotes, semblent franchir avec François de La Couldraye le seuil et de la nouvelle année et d'une nouvelle période de leur vie. On n'en peut conjecturer plus.

François de La Couldraye a hypertrophié la fonction affective de ses *Epigrammata*. Martial Petiot affirme bien dans sa lettre de dédicace à Jean Petiot (17), son père, qu'il tient à le remercier par son livre d'étrennes. On voit même Jacques de Goussainville (18) confisquer à son fils Pierre le rôle de préfacer, et, nouveau Gargantua, le féliciter de sa vocation poétique, lui rappeler son amour, et son autorité. Dans ces reformulations de lieux communs, rien de plus que ce qu'Etienne Thévenet témoigne à Jean de Hangest, et qu'il transfère ensuite à Charles de Dormans (19). Chez les La Couldraye, il y a davantage, davantage de place pour ce père « charissimus sibiique perpetuo venerandissimus », qui envahit un tiers de la surface imprimée, et dans le contenu quelque chose comme une émotion. On lit rarement : « eo animo quo me semper amplexatus es (...) Bene vale, charissime pater, et me amare perge » (20). Quatre figures aimées ponctuent les vingt-cinq pages. Outre Nicolas de La Couldraye et Hayard, on trouve l'« amantissimus » beau-frère Julien Charpentier et le « dilectissimus » Mathurin, frère cadet du père et parrain.

Les livrets de xénies ne sont cependant pas tout entiers le champ du sentiment. S'ils sanctionnent le passé et le présent, ils accumulent les épigrammes comme autant d'offrandes propitiatoires. De là ces catalogues hiérarchisés de personnages qui sauront comprendre et dispenser argent, protections, appuis et secours. Jean de la Gessée entre dans l'année 1574 en s'adressant à Charles IX, Elisabeth, Catherine, Henri roi de Pologne, François duc d'Alençon, Jeanne, Henri de Bourbon, etc... (21). En 1578, Godefroy Mylander, après les pièces liminaires, reprend la litanie pour

(17) *Op. cit.*, Aiiiv<sup>o</sup>-Aiiiv<sup>o</sup>. F. de L.C. consacre quatre pages de dédicace plus trois pages de vers à son seul père.

(18) *Variorum (...) epigrammatum libellus par Petrum Goussainvillium Monsfortensem pro anno 1574*, Paris, D. Du Pré. Jouant avec les clichés, le père propose une espèce de marché. Les finances (« majora dona ») suivront, si le fils se montre obéissant aux prescriptions (« jussa ») paternelles.

(19) Thévenet propose son « munusculum », le *Xeniorum Epigrammaton libellus* (Paris, D. Du Pré, 1572) à un premier mécène, à qui ne manquent point les serments d'allégeance. Ensuite, il porte la « suffisance de [s]on esprit », son « petit labeur », sa « petite offrande » et ses promesses au second (*Les Estrennes*, Paris, D. Du Pré, 1574).

(20) La traduction figure à l'annexe III.

(21) *Epigrammaton (...) pro Xenis Libri duo*, Paris, D. Du Pré, 1574.

Henri III, roi de France et de Pologne, ensuite pour l'héroïne « Louise de Lorraine », « l'héroïde » Catherine de Médicis, pour François d'Anjou, etc (22). Avec leurs ambitions plus régionales, les *Epigrammata* de François de La Couldraye sortent du même moule : une petite dizaine de poèmes préparent l'avenir du jeune homme. Mais la stratégie professionnelle et matrimoniale des Le Couldraye a tissé un tel réseau que les futurs protecteurs appartiennent presque tous à la *familia* ; de la Vilaine à l'est au Scorff à l'ouest, le poète arpente son pays, où il reviendra homme fait. Car il faut bien parler de stratégie quand on constate à qui revient la préséance : à Jean de La Couldraye\*, « qui nostri es sanguinis altus honōs », sénéchal d'Hennebont depuis 1573 charge dont, en 1598, ses enfants obtiendront la conservation pour François, leur cousin. De bonne politique, et à échéance plus courte, l'allusion flatteuse au patronyme de Jean de Roscouët\*, conseiller au Parlement de Bretagne, natif de Pontivy où il demeurerait. Honoré ensuite, Jean Rogier\*, sieur du Cleyo et de Villeneuve, sénéchal de Ploërmel depuis 1560, est, par sa mère Raoulette Charpentier, allié aux La Couldraye. Il finira sa carrière comme procureur général au Parlement, de 1581 à 1593 et son fils François, contemporain de François de L.C., deviendra président en ce même parlement. L'alloué de Pontivy et de la vicomté de Rohan, Louis de Cadillac (Quédillac)\* est de moindre stature. Si l'on interprète, à la lumière des métaphores alors en usage, les distiques composés pour lui, on comprend qu'il a dû s'illustrer dans la réaction contre les réformés. Derrière ces « monstra superba », « barbaries » et « hydra », reparaisent le « serpent Hugnotique » et la thématique de la Saint-Barthélémy (23). En fait, durant la décennie 1572-1582, règne en Bretagne un certain calme, à peine troublé par la prise de Concarneau. En face d'églises protestantes s'efforçant de reconquérir des fidèles qui ont cédé à la peur, une réaction catholique s'organise avant même l'acte de naissance officiel de la Ligue. Ainsi François de La Couldraye évoque sans doute quelque démonstration d'orthodoxie, dont Cadillac aurait été le promoteur, du style des événements de La Roche-Bernard où le peuple excité et armé par ses hobereaux, avait empêché la célébration de la Cène (24).

(22) *Eydillia quaedam ly[rica] Strenarum nomine[Calen]dis Ianariis ad varios (...) missa.* Orléans, Eloi Gibier. 1578.

(23) Cf. Ronsard, *L'Hydre deffait*, dans les *Peanes* de Dorat, à Paris, chez l'auteur, 1569. Sur le traitement littéraire du thème, voir F. Joukovsky, « La Guerre des Dieux et des Géants chez les poètes français et néo-latins du XVI<sup>e</sup> siècle », *B.H.R.*, t. XXVII, p. 236-242.

(24) Pour la prise de Concarneau, voir J. Rougeart, *O.C.*, p. XLIX-LXXIV et 1-88. Roger Joxe a montré qu'un seul Breton périt dans la Saint-Barthélémy parisienne. C'est la terreur qui s'empara ensuite des Réformés, non le sang versé, qui fit s'exiler les pasteurs et se taire les grands protecteurs (*Les Protestants du comté de Nantes XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Marseille, Jeanne Lafitte, 1982, p. 170-180).

A la suite du père et des notables, viennent des parents : le grand-oncle, Guillaume Tourboul, d'Hennebont\*, et un cousin germain de Nicolas, Jean Le Guével\*, chanoine de Vannes que la dédicade désigne comme combattant, « propugnator » de l'Église Apostolique. Un avocat au Parlement encore jeune, Pierre Le Goasbe\*, et un autre grand-oncle, Jean Guillemot\*, exilé dans la section suivante, concluent la distribution. Voilà restituée la société où François de La Couldrays allait trouver sa place. L'absence — faut-il parler d'exclusion ? — de la haute noblesse locale pourrait signaler l'orthodoxie du jeune auteur, ou le malaise d'un robin en pleine élévation sociale qui n'accepte pas les risques auxquels les Rohan-Blain, les Avaugour, les Tournemine savent se soustraire (25). Il s'agit à notre sens de la proclamation d'une indépendance enfin acquise. Français, ce François, mais pas au point de placer son petit travail sous les auspices de son roi, comme Goussainville ou Marion (25), et surtout breton mais sans vassalité (27). Il appartient avec euphorie à une classe bien assise dans son siècle et qui jubile de se reproduire dans ses « de liberis bene merit[is] », en sa région.

Quittant Paris, il part pour Poitiers en 1578, voire plus tard. En tout cas, il s'y trouve à l'automne 1579 au moment des Grands Jours, et y réside encore le 5 décembre 1580, quand il fait instrumenter deux notaires en l'hôtel de Jacques Gratesac, messenger ordinaire de Poitiers à Nantes (28). L'affaire, bien mystérieuse, de ces vingt-cinq écus qui disparaissent entre Bretagne et Poitou, témoigne des pratiques de l'époque pour la circulation des sommes destinées aux étudiants. On croit néanmoins deviner en l'espèce que François de La Couldrays, unique héritier, n'a pas eu à souffrir de difficultés financières, lui qui put attendre un an un envoi sans doute destiné à faire face à l'extraordinaire des Grand Jours. On apprend que le jeune homme n'a point conquis ses licences et on comprend mieux ainsi les

---

(25) R. Joxe, *op. cit.*, p. 172-3 : les Tournemine fuient aux Anglo-Normandes avec de leurs coréligionnaires, cependant que les Rohan-Blain s'enferment en leur château.

(26) Goussainville destine la première épigramme de son *Libellus* à Charles IX, et les deux ultimes respectivement à saint Pierre et à la Vierge Marie. Jean Marion sent la nécessité d'ouvrir à la suite de ses *Xenia*, une section pour les grands, François de Valois, Henri III, etc... (Orléans, Saturnin Hottot, 1577).

(27) Pierre Mahé, l'ami de F. de L.C., présente dans sa mince plaquette un monde tout aussi horizontal (*Epigrammata (...) pro Xenii missa anno 1576*, s.l.) où figurent son grand-oncle protonotaire apostolique et quelques robins. En revanche, Rougeart se pose en vassal en quête d'un grand seigneur breton. Peut-on expliquer cette divergence par le fait que la famille de ce dernier a accédé, depuis peu semble-t-il, à la noblesse, alors que les « nobles hommes » La Couldrays et Mahé restent roturiers ?

(28) Voir la transcription à l'annexe II.



allusions que lui valut ce statut social d'« escollier étudiant en l'université de Poitiers et y demeurant », de la part de Pasquier par exemple (29).

Que faisait donc François de La Couldraye, s'il ne dépêchait pas son droit ? Il était « Disciple de Jacques Pelteier du Mans, tant ès Mathématiques qu'en autres Sciences », renseignement fourni par la Croix du Maine en tête de l'article qu'il consacre à F. de La Couldraye (30). On peut soupçonner que le jeune Breton suggéra lui-même cette précision flatteuse, où l'on sent un effort pour hausser une biographie et une bibliographie plus prometteuses que réelles au niveau de celles des Ronsard et des Du Bellay. Les faits n'autorisent certes point le doute, mais la chronologie des déplacements de Peletier limite singulièrement la durée du cours de mathématiques poitevin. Le Manceau donne en effet dans son *Discours d'ouverture* la date de son précédent passage à Poitiers, alors qu'il se rendait à Bordeaux, appelé par les jurats à prendre le principalat du collège de Guyenne : « il y a environ sept ans, je passai par Poitiers » (31). Or, le 1<sup>er</sup> octobre 1572, il datait à Paris la dédicace du *De usu geometricae liber*, avant son départ pour Bordeaux (32). Il revint donc à Poitiers à l'été ou à l'automne 1579 et l'on sait que le 14 octobre de cette même année, de retour à Paris, il dédia à Pontus de Tyard son *De contactu linearum* (33). Ainsi les cours de « mathématiques et autres sciences » auront été dispensés par le maître en quelques semaines dans l'hypothèse la plus favorable, voire moins. Si le séjour de Peletier fut bref en Poitou, il fut aussi inopiné, pour lui comme pour ses auditeurs, puisqu'il parle de son « arrivée tout à fait inattendue » (34). La curiosité attira les chalandes autant, sinon plus, que la soif d'appren-

(29) Voir comment Pasquier ressasse la jeunesse, somme toute relative, de François dans son épigramme *Ad Franciscum Coldraeum*, que nous donnons *infra* : « juvenis », « juvenem », « solis (...) exorientis equos ». En antithèse il se décrit, lui le quinquagénaire, comme un vieillard, « senex », « vox (...) trita ».

(30) Nous citons cette notice *infra*.

(31) L'édition de ce texte, paru à Poitiers en 1579 chez les Bouchet, a été procurée par P. Laumonier : « Un Discours inconnu de Peletier du Mans », *Revue de la Renaissance*, 1904, t. V, p. 281-303. Nos références au *Discours d'ouverture* renvoient à ce texte latin dont nous traduisons quelques passages. L'indication chronologique se trouve p. 284. Sur cette période de la vie de J.P. du Mans, voir aussi *Les Oeuvres poétiques*, édit. Séché-Laumonier, réimpr., Genève, 1970 ; A. Boulanger, *L'Art poétique de J.P. du M. (1555)*, Paris, 1930, p. 32 ; F. Letessier, « Un Humaniste manceau : J.P. (1517-1582) », *Lettres d'humanité*, t. IX, Paris, Belles Lettres, 1950, p. 206-263.

(32) Paris, Gilles Gourbin. Voir A. Boulanger, *op. cit.*, p. 30 et F. Letessier, art. cit. p. 252.

(33) Paris, G. de Marnef, 1579 : voir Boulanger, p. 32-3 et Letessier, p. 256-7. Sur Peletier professeur de mathématiques, voir l'article éclairant de J.C. Margolin, « L'enseignement des mathématiques en France (1540-1570) : Bovelles, Fine, Peletier, Ramus », *French Renaissance Studies*, Edinburgh U.P., 1976, p. 109-122.

(34) *Discours d'ouverture*, p. 284. On peut en penser tout autant du départ de Poitiers, à mesurer l'étendue du programme que J.P. du Mans s'assigne : « si vous me retenez ici, si vous  
...»

dre : « Je sais fort bien que beaucoup sont aujourd'hui venus ici non pour écouter Peletier professant, mais pour ce qu'il dira de lui et de ses projets ». D'où la disparate d'un public, heureusement décrit pour nous dans l'exorde du *Discours d'ouverture*, public où l'on trouve : « ceux qui ont conservé un souvenir agréable de moi, surtout ceux à qui je me suis autrefois adressé de cette même chaire, et bien sûr les étudiants en droit de cette université (...) lecteurs de mes écrits ou conscients de leur succès ». Figurent sans doute dans l'auditoire des médecins et des théologiens mais les juristes, parmi lesquels se trouvait notre La Couldraye, sont les destinataires privilégiés d'un professeur qui propose un enseignement élitaire : « La profession et l'exercice des lois, vous les partagerez avec beaucoup. Les médecins ont une foule de confrères en leurs art et pratique. On trouve une multitude de théologiens. Mais les mathématiques (...) dirigeront à la règle et au cordeau et aideront vos autres études ; par leur excellence, surtout, elles feront de vous une élite parmi les plus savants ». On imagine l'enthousiasme que susciterent de pareilles ambitions et le programme à l'avenant : arithmétique, géométrie, astronomie et musique : « La faculté de numération a été donnée à l'homme seul, et c'est par quoi il diffère des bêtes brutes. Une bonne connaissance de la numération distingue capable et incapable. Et quand je dis nombre, je dis aussi mesure géométrique, harmonie musicale et mouvements des astres. Rien de possible dans ces sciences sans les nombres ». Les cours commenceront par la sphère, à propos de quoi Peletier fait une déclaration provocante : « J'aurais préféré être Jean de Sacrobosco, auteur de *La Sphère*, que Cicéron qui ignorait l'astronomie ». Suit une démonstration de l'inefficace du mot (*verbum, eloquentia*) lorsqu'il ne correspond pas à la réalité (*res*), avec pour preuve les fins conjuguées de Marcus Tullius et de sa République (35). Bref, avec Peletier entrait dans le cursus de L.C. quelque chose de nouveau, de dérangent, qui, justifie, si l'empreinte en fut profonde, l'étiquette de « Disciple de Jacques Peletier du Mans ». Car le Breton ne resta pas dans l'anonymat : il se fit connaître et apprécier par son maître. En 1581, les *Euvres poetiques (...) Intituléz louanges de J.P. du M.* (36) dressent l'inventaire des amitiés du moment. A côté du « Seigneur Scevole de Saint-marte » (fol. 25 r<sup>o</sup>) qui reçoit l'éloge de l'honneur, des dames des Roches, celui des Grâces (fol. 17 v<sup>o</sup>) (37), et de

---

faites de moi le cas que vous paraissez en faire, rien n'empêcherait que Poitiers remplace pour vous Paris (...). Je vous promets mon travail, mon étude, mon labeur, aussi longtemps que vous les désirerez » (*ibid.*, p. 295-6).

(35) Toutes ces citations proviennent du *Discours d'ouverture*, respectivement p. 283, 295, 294, et 300 pour cette vigoureuse déclaration de foi qui précède la péroraison interpolée de vers.

(36) Paris, Robert Coulombel (privilegé du 7 février 1581).

(37) Si Peletier avait encore résidé à Poitiers le 9 octobre 1579, lors de l'ouverture des Grands Jours, il eût sans doute figuré dans la cohorte des poètes chante-puce, puisqu'il

Jean de Billy (38) honoré d'une « louange de la Parole » (fol. 4) convenant au traducteur d'Hosius et de plusieurs autres ouvrages pieux, notre « Seigneur François Delacoudre, de Pontivi an Bretagne » figure en bonne place, grâce une longue *Louange du Fourmi* (fol. 33 v<sup>o</sup>) — fol. 39 v<sup>o</sup>, dans le goût du *Fourmi* que Ronsard avait adressé à Rémi Belleau dans le *Bocage* de 1554 (39). Dans cet insecte, Peletier voit l'un des plus beaux chefs d'œuvre de Nature. Il souligne que la fourmi ne travaille pas pour soi, mais pour la République et semble posséder « quelque angin » supérieur. A contempler ce peuple, on ne saurait décider « s'il est Democratiq./S'il est Royal, ou Aristocratiq ». Suit une charge contre l'outrecuidance de la raison « dont l'homme tant s'eleve » : « Non sans miracle, a mis Nature sage/Si grande force en si petit corsage ». Dans l'épilogue, conclu sur l'éloge du savoir et la dénonciation de l'avarice, Peletier apostrophe, d'un ton très moralisateur, son cadet : « Sage est celui, François, dont l'industrie/Utilité de chaque chose trie ». On aimerait savoir pourquoi ce choix de la fourmi comme thème du poème : l'insecte représentait-il le masculin de la puce, son opposé ? Ressemblait-il au dédicataire, et de quelle manière, intellectuelle ou sociale (40) ? En tout cas, un an et demi après leur rencontre, le professeur sexagénaire se souvient d'un jeune Breton rencontré à Poitiers, qui en retour tient, dans sa biographie, à lui rendre la grâce quelque peu usurpée d'avoir formé son esprit. Qu'est-ce à dire ? François de La Coudraye brillait-il, s'enthousiasmait-il, se faisait-il remarquer plus que d'autres ? Ou bien Peletier reconnut-il dans l'étudiant de vingt et un ans un autre lui-même, issu du même milieu, avide des mêmes savoirs ?

Force est de reconnaître à La Coudraye au moins de l'entregent, et assez pour s'introduire au bon moment, dans le bon salon, celui des « Dames des Roches, mere et fille, honneurs vraiment, et de la ville de Poitiers et de notre siècle » (41). S'introduire mais aussi séduire. Etudiant inconnu, venu d'une province reculée via Paris, le voici, grâce à une « Pulce

---

connaissait et honorait les Dames des Roches. Nous tenons cependant, avec leur présence dans ce recueil comme dédicataires, la date de composition — ou la période de référence — des *Euvres poetiques* de 1581. Peletier se souvient de Poitiers et de ceux qu'il y fréquenta.

(38) Sur J. de Billy, frère aîné de Jacques, voir Y. Quenot, « Jacques de B. : *Les Sonnets spirituels* ou du bon usage de la maladie », *Mélanges Saulnier*, Genève, 1984, p. 307-317.

(39) O.C., VI, p. 92-7. Pour les relations entre Ronsard et Peletier, voir M. Raymond, *L'Influence de Ronsard (...)*, Genève, 1965, t. I, p. 40-46.

(40) Voir H. Nais, *Les Animaux dans la poésie française de la Renaissance*, Paris, 1961, p. 532-3 où l'auteur fait un inventaire des vers sur le thème de la fourmi. On peut conclure que la mode en est passée, mais qu'il s'agit en l'espèce de poésie scientifique, inspirée par Plinie (*Hist. nat.* XI, XXX).

(41) E. Pasquier, *Les Lettres*, Amsterdam, 1723, t. II, p. 161 (lettre VII du livre VI).

qui s'estoit parquée au beau milieu » (42) du sein de Catherine des Roches, conversant et collaborant avec des notabilités nationales que les Grands Jours avaient assemblées dans la ville où il prenait ses grades. Jacques Peletier fut peut-être l'intermédiaire entre cette société et le Breton (43). Quoi qu'il en soit, quand Pasquier et Catherine des Roches eurent entamé le jeu poétique de la puce, que « Monsieur l'Advocat Brisson (...) le premier (...) comme vaillant guerrier entra en lice », « le pas estant par luy ouvert, quelques uns de nostre college ont aussi voulu, comme luy, rompre leur bois ; mesmement Messieurs Chopin, Loisel, Mangot, Tournebu et Binet. Il n'est pas que Monsieur de Lescale n'ait pareillement voulu faire voler des esclats ; et avec luy, les Seigneurs Rapin, La Couldrave, Machefer, et plusieurs autres ». Pasquier a pu remanié sa lettre à « Monsieur Pithou, sieur de Savoye, Advocat en la cour de Parlement de Paris » (44), il reste qu'il cite le nom du jeune homme, parmi d'autres bien connus, et pour un destinataire alors Parisien. Comme on ne peut parler, dans la rédaction de cette énumération, d'amplification, il faut supposer que dès 1579, ou plus tard, le nom de La Couldrave signifiait quelque chose pour Pierre Pithou.

Notre poète donna au recueil de *La Puce* cinq contributions dont quatre sont originales : une traduction d'un poème latin de Claude Binet, un poème d'adieu en latin destiné à ses compagnons en poésie et trois sonnets très protocolaires, l'un envoyé à « mes Dames des Roches, mère et fille », l'autre à « Madame Catherine des Roches », et le dernier à Etienne Pasquier, qui eut la bonté de placer ce poème — à sa louange il est vrai — en clause (45). Hélas, ces vers de circonstance n'apportent guère d'autre enseignement sur La Couldrave que sa situation dans le petit monde du salon des Roches. Outre les deux astres féminins, ses hôtes, l'étoile principale dans le ciel du jeune Breton est bien Pasquier. Quant au chant d'adieu, il offre la liste de ceux qui se sont laissé approcher : Barnabé Brisson « lumière et honneur du Parlement, gloire non pareille du Poitou », Pasquier à qui on ose en latin glisser le mot d'*amicitia*, et quatre aînés, plus accessibles, Odet de Turnèbe, Jacques Mangot, Claude Binet et François d'Amboise. Par ailleurs, les co-auteurs de *La Puce* ont mentionné trois fois La Couldrave. Odet de Turnèbe s'adresse ainsi à l'insecte : « Je laisse à un meilleur que moy/Comme à ce gentil La Couldrave/Dire d'une chanson

(42) Pasquier, *ibid.*. Voir G.E. Diller, *op. cit. supra*, et D. Ughetti, *François d'Amboise (1550-1619)*, Rome, 1974, p. 175-185.

(43) A quoi on peut ajouter que le second mari de Madeleine Neveu avait été breton. Sur ce François Eboissard, sieur de la Villée, voir J. Trévédy, p. 140 de l'art. cité dans la bibliographie de l'annexe I.

(44) Pasquier, *ibid.*

(45) Voir le détail de ces contributions à l'annexe IV.

plus gaye/L'heur de ta maistresse et de toy ». Catherine des Roches, consacre deux vers de ses *Quatrains (...) aux Poetes chante-Puces* : « Le sçavant La Couldraye l'[la puce] habille proprement,/Ores à la Françoisse et or' à la Romaine ». Enfin, dans son *Vœu pastoral en faveur des Poetes chante-Puces*, Pasquier mentionne le nom de La Couldraye en troisième position après le sien et celui des dames des Roches, avant Brisson et Loisel (46).

Les Grands Jours s'achevèrent le 18 décembre 1579. Les magistrats et les avocats regagnèrent Paris. Pasquier n'oublia pas le Breton. Nous en avons deux preuves. D'abord les trois sonnets de L.C. rédigés « à la suite des Jeux Poétiques de la Puce », et intégrés à son recueil par l'avocat parisien (47). Ensuite une épigramme latine de Pasquier, dont on ne connaît malheureusement pas la date de rédaction, mais qui placée entre une pièce destinée à Nicolas Rapin et une autre à Scévole de Sainte-Marthe, ressemble à une suite, ou à une chute, de *La Puce*. Selon les vœux de La Couldraye, ce poème *Ad Franciscum Coldraeum (Epigrammatum libri VII, Paris, Laurent Sonnius, 1618, livre V des Epigr., n° XCV, p. 168)* (48) témoigne d'un échange littéraire puisqu'il fait écho au sonnet où le jeune homme comparait son dédicataire au soleil qu'on ne peut regarder, et disait ses propres faiblesse et obscurité. Pasquier ne marchande pas la louange :

« Que tu écrives des épigrammes en français, que tu composes des poèmes latins émaillés de mots d'esprit, tu surpasses, de loin, bien des poètes par ta muse française comme bien de ceux que favorise la muse latine. Tout jeune homme tu écris des vers qu'écrirait à peine un Homère, chargé d'ans. Tu brilles des rayons de Phébus, ou d'un autre astre, s'il en est un qui reluit davantage. Ne me salue pas, François, du nom — que je ne me reconnais pas — d'Apollon. Je cède le pas, quoique dans ma maturité, à un jeune homme que préfère la palme. Ma voix est usée : elle attire peu de gens à son couchant, alors que la foule se presse autour des chevaux du levant ».

Ce texte ne suppose pas que les relations entre les deux hommes se soient prolongées des lustres, mais il confirme, après la liaison avec Peletier du Mans, les talents intellectuels et sociaux de L.C. Même faite la part de l'exagération encomiastique, de la sympathie que l'auteur des *Recherches*

(46) Dans l'édition de *La Puce* de 1610 ces vers d'O. de Turnèbe se trouvent p. 631, ceux de Catherine des Roches p. 660, et la mention de F. de L.C. par Pasquier p. 663. Sur Odet de Turnèbe, voir R. Aulotte, *La Comédie française de la Renaissance (...) Les Contens d'O. de T.*, Paris, 1984, p. 38-9.

(47) Voir à l'annexe IV.

(48) Nous donnons cette épigramme latine à l'annexe IV.

*de la France* affirme avoir pour les jeunes gens et de l'intérêt qu'il trouvait à jouter avec eux (49), il apparaît que Pasquier a donné une place confortable à l'étudiant dans *La Puce*, et qu'il ne l'a pas oublié tout de suite.

François de La Couldrave s'attarde à Poitiers, sans laisser à notre connaissance, d'autre trace de son séjour que l'acte notarié de décembre 1580. Il y finit ses études de Droit en juillet 1581 (50), fréquente encore peut-être chez les dames des Roches. Il écrit, traduit, travaille : sa bibliographie en 1584, même si on la pense boursoufflée pour les besoins de la cause, le peint industriel, assidu, à la ressemblance de l'autoportrait qu'il avait brossé pour son père dans la dédicace des *Xenia*. Il devient avocat au Parlement de Bretagne et fait connaissance, soit au Mans avant 1582, soit ensuite à Paris, du bibliographe La Croix du Maine (51) à qui il sert d'informateur, de vive voix. Trois notices portent l'indication explicite de cette collaboration. Celle de Léry Hayard que nous avons vue plus haut et celle de Pierre Mahé, « natif de Vannes en Bretagne, et Avocat audit lieu (entendons à Vannes) » : il a écrit un livre d'Epigrammes latins, imprimés chez Denys du Pré, selon ce que j'ai entendu de François de La Couldrave son ami » (52). La Croix du Maine en dit plus à propos de Paul de Volant. « Tourangeau, avocat au Parlement de Rennes en Bretagne, homme docte et surtout bien versé en la Poésie. Il a écrit en vers François un poème touchant l'élection du roi de Pologne Henri III (...) imprimé à Paris ; le Prophonématique au roi Henri III, imprimé à Paris ; la tragédie de Pyrrhus, non encore imprimée (comme j'ai entendu de son ami et le mien aussi François de La Couldrave, avocat en ladite ville de Rennes) » (53). Il est tentant d'imaginer que cette collaboration ne s'arrêta pas là. On a, par exemple, de fortes présomptions pour la notice, si bien renseignée, de Noël du Fail (54), et pour celle du principal intéressé :

(49) Pasquier raconte comment il faisait « rendre raison de sa leçon » le jeune de Marilhac et, comment, par l'émulation avec l'adolescent, il se remit à faire des vers latins (*Lettres*, édit. cit. t. II, col. 195-200 : lettre I, livre VIII).

(50) Voir annexe II. François de La Couldrave obtient son baccalauréat *in utroque jure* et sa licence *in canonico et civili juribus* les 18 et 19 juillet 1581 (B.M. de Poitiers, A.C., carton 78, *Registre des Gradués de la Faculté de Droit*) (mai 1575-octobre 1595), f° 80 v°.

(51) Sur ce personnage, voir G. Huppert, *L'Idée de l'histoire parfaite*, Paris, 1973, p. 193-4.

(52) *Bibliothèque française*, édit. Rigoley de Juvigny, Paris, 1772-3, II, 297.

(53) *Ibid.*, II, 297.

(54) Nous devons cette hypothèse à E. Philippot, qui soupçonne L.C. d'être l'auteur de certaines indiscretions sur son auteur (*La Vie et l'Oeuvre littéraire de Noël du Fail*, Paris, 1914, p. XVI, note 1). Qui mieux qu'un avocat au Parlement de Bretagne, proche de la Croix du Maine, pouvait lui souffler la signification de l'anagramme Léon Ladulfi, lui parler de projets d'écriture jamais aboutis, de la maladie de Du Fail ?

« François de la Couldrays, natif de Pontivy en Bretagne, Avocat au Parlement de Rennes, Poëte Latin et François, et lequel a été Disciple de Jacques Peletier du Mans, tant ès Mathématiques qu'en autres Sciences. Il a écrit plusieurs vers Latins et François, outre ceux qui se voient de lui au Recueil de la Pulce de M. des Roches, etc. savoir est, soixante Sonnets amoureux et autres, deux Eglogues, un Epithalame ou Chant nuptial, un Poëme intitulé l'Amour déplumé, ou de la constance d'Amour; l'Assiégement d'Amour; la Complainte du Noyer, à l'imitation d'Ovide; Poëme sur le sujet d'une bourse; trois Hymnes chrétiens, à l'imitation de Hierosme Vida: tout cela est de son invention, et ne les a encore fait imprimer; voici quant à ses Traductions. Il a traduit quelques Oraisons et Epistres de Ciceron; le Panégyric de Pline à l'Empereur Trajan; la vie de Jaques Sadolet, Cardinal et Evesque de Carpentras en Provence, prise du Latin d'Antoine Florebel; le premier Dialogue de Platon, intitulé Hipparchus, ou du Gaing; Trois Traités d'Aristote, le premier, du Dormir et du Vueiller, le second des Songes, le troisieme de la Divination par les Songes; les Demandes ou Questions amoureuses de Nicolas Léonic; les Demandes ou Questions naturelles du mesme Auteur: il n'a encore fait imprimer les Oeuvres susdites. Il florit cette année 1584 » (55).

L'analyse de cette bibliographie, imaginaire autant que complaisante, ne réserve aucune surprise. L'ancien bon élève La Couldrays continue à cultiver son latin et imite son milieu social et professionnel dans toutes ses pratiques d'écriture (56). Ainsi la matière qualifiée « de son invention » aurait pu s'agencer pour former un recueil de mélanges selon la recette pratiquée par Antoine de Cotel, Pierre Le Loyer et Joachim Blanchon (57). Quant aux genres, formes et thèmes choisis par notre auteur, ils permettent de l'inscrire au rôle de « l'armée des ronsardisants fidèles » et de l'imaginer sensible à la mode (58). Les traductions laissent plus perplexes. Le travail sur une version latine d'Aristote rend peut-être hommage au maître Léry Hayard, mais on discerne mal ce qui put guider le même jeune interprète vers Platon et Niccolo-Leonico Tomeo (59), et vers Pline le Jeune ou

(55) *Bibliothèque fr.*, I, 213-4.

(56) Voir G. Huppert, *op. cit.*, p. 198-200.

(57) A. de Cotel (*Le Premier Livre des mignardes et gais poesies*, P., G. Robinot, 1578), P. Le Loyer (*Les Oeuvres et Meslanges poetiques*, P., Jean Poupy, 1579) et Joachim Blanchon (*Les Premières œuvres poetiques*, P., Thomas Périer, 1583) pratiquent cette poétique de l'œuvre qui mêle l'amour au politique, la traduction à l'invention, des formes plus recherchées ou vieilles (rondeaux, stances, chansons, idylles, églogues) aux plus en vogue, comme le sonnet et l'épigramme.

(58) Pour l'épigramme, voir M. Raymond, *op. cit.*, p. 219 sq.

(59) Dolet avait donné en 1544 une traduction de l'*Hipparchus* et il existe une traduction des *Questions problématiques du pourquoi d'amours* (Paris, Alain Lotrian, 1543 précédée par une autre chez Morice Roy, Lyon, 1537) que l'on attribue dans le catalogue de la B.N. à François de La Couldrays, ce qui ne se peut.

« Antoine Florebel ». Nous ne saurons pas davantage pourquoi il ne fit pas « imprimer les Oeuvres susdites » ou d'autres, ni ce qu'il fit de 1584 à 1598, année où il devient sénéchal d'Hennebont.

Que ce retour à Pontivy ait eu lieu plus tôt ou non, il signifiait une césure. En quittant Rennes et le milieu parlementaire, La Couldrays s'éloignait d'amis, de connaissances, des presses parisiennes. Bref il renonçait, s'il ne l'avait déjà fait, aux rêves de jeunesse dont La Croix du Maine avait été le secrétaire. Il devenait un autre personnage, notable en sa région, homme d'étude et de plume locales. Car après sa nomination en novembre 1598 (60), il écrivit. Plus exactement, il compila. On trouve au Cabinet des manuscrits de la B.N. une épave d'un de ces travaux auxquels se livra le sénéchal, renouant avec des activités qui avaient été celles de ses aïeux. Imprimée sur grand papier, voici la « Généalogie de la maison de Quereveno, extrait des titres de la maison, par Noble homme François de la Couldrays, sieur de la Boullays, Conseiller du Roi, Seneschal de Hennebond ». La signature explique mieux ce dont il s'agit : « Laquelle genealogie cy dessus a esté extraite des titres de la Maison de Quereveno et des memoires Genealogiques et Historiques de la tres illustre Maison de Rohan par feu mon pere et delivré par moy Jacques de La Couldrays, sieur de Querboutier, conseiller du Roy, Seneschal de Hennebond, 2 septembre mil six cens vingt » (61). Albert Le Grand, le dominicain qui compila *Les Vies des saints de la Bretagne armorique* (Nantes, Pierre Dorion, 1637), cite à trois reprises les travaux de la Couldrays parmi ses sources et signale « l'Histoire manuscrite de la Maison de Rohan, et autres memoires que m'a communiqué le sieur de La Couldrays Seneschal de Hennebond, et alloué de Vennes » (62). Revenu en sa patrie, François de La Couldrays mit donc sa science et ses talents au service de son roi, de sa région, et — chose qu'il n'avait pas imaginée jeune homme — des Rohan.

Les archives bretonnes conservent des jalons de la vie publique et privée du sénéchal. On le trouve procédant à une information sur les revenus des paroisses de Plélauff, Plouray, Saint-Caradec, Trégomel, Les-

(60) A.D. Ille-et-Vilaine B 1A 10/298 r<sup>o</sup>-299 v<sup>o</sup> : lettre patente du 7 novembre 1598. La pièce dit que les enfants du défunt Jean de L.C. ont demandé la survivance de la charge de leur père (devenu sénéchal d'Hennebont en 1572), pour leur cousin François « en considération du pillage, ravage et démolition de la maison et bien dudict deffunt ». Ils priaient le roi de leur conserver l'office et d'agréer la présentation de F. de L.C., ce qui fut fait.

(61) B.N., D.B. 551. Pour les Kerveno, voir D.B. 374, P.O. 1609 et C.H. 201.

(62) Voir la bibliographie procurée par les éditeurs modernes de l'œuvre d'Albert Le Grand (édition A.M. Thomas, J.M. Abgrall et P. Peyron, Quimper, Brest, Paris, 1901), p. V-VI. Les trois références que Le Grand fait aux travaux de F. de L.C., se trouvent p. 468 (*Vie de saint Maurice*), p. 549, (*Vie de saint Cado*) et p. 126 à la suite de l'addition de Charles de Rosmadec au catalogue des évêques de France.



couët et Silfiac, dont les recteurs avaient demandé remise des décimes, le 11 février 1604 (63). En 1605 et 1613, il est député en cour de Parlement par les États (64). En décembre 1617, il résigne son office en faveur de son fils Jacques, sieur « des Boutiers », avec provisions de continuer à porter le titre sa vie durant (65). Sur sa famille, nous avons trouvé davantage. Marié à Briande Le Flo\*, sans doute vers 1590, il lui donna Renée\*, Jacques\* le 29 septembre 1592, Henry\*, le 20 mai 1594 un autre fils le 15 août 1595, Robert\* le 19 mars 1598 et Briande\* en 1602, tous, Renée exceptée, baptisés à Pontivy. Leurs alliances et leur prestige valent à François de La Couldraye et à sa compagne Briande Le Flo de figurer comme compère et commère dans plus d'un baptême. En 1583, François est parrain de François Le Flo, en 1593 de François Briand, en 1599 de François Flabec, à Pontivy. Briande est marraine de Jacques du Bouetiez, le 10 avril 1611, à Hennebont (67). Cependant, Nicolas, le père de François de La Couldraye disparaît vers 1592-1594, Briande, l'épouse, avant 1618, date à laquelle on retrouve le sénéchal marié avec Guillemette de Saint-Pern\*. Il s'éteint lui-même, à Hennebont, le 16 juillet 1619.

Pontivy, Paris, Poitiers, Rennes, Pontivy, Hennebont : voilà l'itinéraire scolaire, intellectuel et professionnel que parcourut le bon élève, le brillant jeune homme puis le notable François de La Couldraye. Si le bilan de cette biographie comporte plus de virtualités que d'œuvres abouties, on y lit, au travers de l'aventure d'un seul, les espoirs d'une génération de jeunes

---

Or la BN de Paris conserve une *Genealogia familiae Rohaniæ et Lusignanæ* (Ms fr. 33035, 31 feuillets), datée de 1603, dédiée en guise d'étrennes (« Strenæ loco dedicata »), par le fils de Jean Casimir, comte palatin, à son père. Celle des Rohan et celle des Lusignan sont toutes deux données pour avoir été « e gallica lingua in latinam conversas », mais nous ignorons tout du modèle suivi par le jeune humaniste qui peut bien n'être autre que l'« Histoire manuscrite » rédigée par le sénéchal d'Hennebont. Voir encore dans les P.O. de la BN (Rohan, 2531, fol. 404) une généalogie in-plano gravée aux armes de la famille, qui commence : « La maison de Rohan, l'une des plus anciennes du monde, est issue des comtes héréditaires de Vannes (...) ». En 1608, en tout cas, François de L.C. travaille à l'histoire de la maison de Rohan, voir Blancs Manteaux, t. LXXIII, 36.

(63) A.D. Morbihan, 84 G 9 : la remise fut accordée par le trésorier général des finances de Bretagne à Nantes le 19/7/1605.

(64) A.D. Ille-et-Vilaine C. 2909-2751.

(65) A.D. I.-et-V. 1 B A 15/179-180 : nomination de Jacques de L.C. par Marie, mère du roi, le 19 décembre 1617, et provisions à François de porter le titre, de Louis XIII, datées du 23 décembre.

(66) A.C. Pontivy et A.D. Morbihan, E suppl. 184 GG I.

(67) Voir à l'annexe I.

Bretons nés dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et qui voulurent illustrer eux aussi la langue française. On aura beau jeu de se gausser de bibliographies imaginaires, de titres ambitieux autant qu'hétéroclites. Jacques Peletier, Etienne Pasquier et la Croix du Maine nous persuadent de l'existence de La Couldraye. Il reste à comprendre pourquoi après avoir pris le chemin des presses pour ses *Xenia*, ce dernier ne le reprit pas pour d'autres écrits. La conjoncture historique de la fin du siècle, conjuguée à une carrière bretonne, suffit à expliquer comment tant de projets devinrent lettre morte.

Catherine MAGNIEN-SIMONIN

## Annexe I : Parents, alliés et amis de F. de La Couldraye

### A. BIBLIOGRAPHIE

L'article de J. Trévédy, « F. de L.C., sénéchal d'Hennebont », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 1893, t. XI, p. 131-164 reste fondamental. Trévédy a donné en appendice les cinq pièces latines et françaises qui constituent la contribution de F. de L.C. au recueil de *La Puce*, p. 158-164 de son article. Les biographes qui l'avaient précédé, M. Kerdanet (*Notices chronologiques (...)*, Brest, 1818, p. 97) et R. Kerviler (*Répertoire de bio-bibliographie bretonne*, Rennes, 1897) colportent beaucoup d'in vraisemblances. L'article de P. Levot (*Biographie bretonne*, Vannes-Paris, 1857) montre davantage d'esprit critique.

### B. LA FAMILLE LA COULDRAYE

Il ne semble pas que la famille de François soit apparentée aux homonymes qu'énumère Kerviler (*loc.cit.*) et Trévédy (p. 133 de l'art. cit.). Voir les La Couldraye de Poulguirian (*Bull. Soc. Archéo. du Finistère*, 1879-80, VII-VIII, p. 123) ; « Les anciens Seigneurs de La Couldraye en Tréméoc », famille qui s'éteint au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et qui compta un Jean de L.C., seigneur de Lantour, conseiller au présidial de Vannes (Comte Le Nepvou de Carfort, *Bull. Soc. Archéo. Fin.*, 1912, XXXIX, p. 201-219 et 240-266). Voir aussi Guillaume Couldray, devisant de Noël Du Fail, au chap. III des *Contes d'Entrapel* et la tentative d'identification d'E. Philipot (*La Vie et l'Oeuvre de N. Du F.*, Paris, 1914, p. 194-5). Nous joignons à cette liste d'autres homonymes contemporains. Il existe un Gervais Couldray et un Jean Couldray, curés à Saint-Germain de Sééz, puis à Condé-sur-Sarthe, vers 1521 (*Pouillé de Séés*, t. 1, p. 140 ; t. 2, p. 12,38 et 40), un Jean de la Couldre (le même que le précédent ?), pourvu, successivement des cures de Nuillé-sur-Ouette et de la Doësne-Penmote en août 1529 (Angot, II, 1901, p. 46). Nous rencontrons encore un certain La Couldre qui, en janvier 1557,

revient de Rome et apporte à Anne de Monterel des nouvelles de son fils François (A. de Ruble, *Anne de Montmorency*, 1880, p. 27). En août 1570, François La Coudre, avocat, épouse Françoise Vassagne (F. Bouquet, *Documents concernant l'histoire de Neufchâtel-en-Bray*, 1884, p. 15).

Nous lisons, au médaillon doré avec monogramme d'une reliure en velin à recouvrement renfermant les *Variae Lectiones* de Jérôme Maggi, le nom de Denis de Sallo, sieur de la Coudraye; l'ouvrage a vu le jour en 1564 à Venise (Inventaire ronéoté des archives du château de Cossé-Brissac). Enfin, outre un Charles de La Coudraye, seigneur du Boys Rigourdaines et un Daniel de La Coudraye, mentionnés dans les P.O. 878 du cabinet des Manuscrits de la BN de Paris, il faut encore citer un Jacques Coudrai, « Gallus » inscrit le 3 avril 1637 à l'université de Padoue comme juriste, dans la nation de Provence (*Mélanges E. Picot*, t. 1, p. 554).

En revanche, « Raoul de la Coudraye nostre secretaire » qui se trouve au service de Jehan de Rohan et de son épouse Marie de Bretagne semble un aïeul fort probable pour F. de L.C., de même que sa profession explique l'élévation de sa famille et les états choisis par tous ses membres aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles (pour ce Raoul de L.C., voir Dom Morice, *Preuves* III, col. 881 et 1376-80, où sont transcrites des pièces d'archives de Blain en date des 2/10/1506 et 28/1/1511, qui portent sa signature).

Enfin, nous ne savons pas si Georges, Pierre et Grégoire de la Coudre, ou de La Coudraye, qui résident au manoir de La Boullaye en Pluméliau, et possèdent « plusieurs maisons et jardins subjects aux dictz deniers » en Péaule et à Rochefort-en-Terre dans les années 1513-1536 appartiennent à la même famille (voir R. de Laigue, *La Noblesse bretonne aux XV et XVI<sup>e</sup> siècles*, Rennes, 1902, 2 vol., p. 363, 438-9, 543 et 561-2). Deux indices incitent à faire d'eux des ascendants directs de Nicolaš, père de François : le titre de sieur de La Boullaye, frais acquis en 1513, et que porte François de L.C. en 1592 au baptême de son fils Jacques et qu'il porte encore à son décès ; la réformation de 1513, par ailleurs, fait état d'une contestation de noblesse pour ces La Coudraye-là, contestation qui correspond à ce que nous savons de la famille de François.

*François I de la Coudraye* : recteur de Sérent (1528), de Sixt (1533), il devient chanoine au chapitre de Vannes en 1555. Son testament, par lequel il résigne ses bénéfices en faveur de son neveu François qui suit et par lequel il lègue des rentes ou de l'argent aux membres de sa famille, est heureusement conservé (A.D. du Morbihan, 55 G 2, en date du 7/11/58 : Nicolas, père de notre François (à naître ? il n'est pas mentionné dans l'acte), qualifié de « neveu » reçoit trente doubles ducats et trente écus-soleil. Sur ce personnage, voir Abbé Luco, *Pouillé (...) de Vannes*, Vannes, 1884, p. 50, 613, 867-8 ; A.D. Morbihan, 59 G. 12 (5/5/1536)-59, G.2 (31/3/1551 et 16/7/1551) — actes divers en 59 G 4, 59 G 6.

*François II de La Couldrays*, exécuteur testamentaire de son oncle, devient recteur de Sérent en 1555, chanoine de Vannes en 1559, et meurt en 1564 (voir Luco, *op. cit.* et J.M. Le Méné, *Histoire du diocèse de Vannes*, Vannes, 1878-9). Il fut sans doute le parrain de notre François.

*François III de La Couldrays* : les registres de baptême ne remontent pas pour Pontivy, Noyal-Pontivy et Pluméliau aux années 1557-8. Le lieu de naissance de F. de L.C. se lit dans la notice de La Croix du Maine et à la page de titre des *Epigrammata*, où l'auteur précise « Per F. de L.C. Pontivianum, Anno suae aetatis 20 ». L'acte de sépulture, déjà signalé par Trévedy, ne permet pas de trancher entre 1557 et 1558 pour la date de naissance : « Le mardy seiziesme jour de Juillet mil six cents dix neuf deceda noble homme francoys de la Couldrays sieur de la Boullays aagé de soixante deulx ans environ et fut enterré le mercredi suyvant dedans l'église du Couvent des Carmes de Hennebont » (A.C. d'Hennebont, registre des mariages et des sépultures de N.D. de Paradis).

Marié à Briande Le Flo, il en eut Renée (dont nous n'avons pas trouvé le baptême dans les registres de Pontivy ou d'Hennebont), puis Jacques, Henry, un autre fils, puis Robert et Briande (A.C. Pontivy, Baptêmes 1579-1621). Briande Le Flo disparue, François épousa Guillemette de Saint-Pern, qui le 1<sup>er</sup> juillet 1618, figure dans l'acte de baptême de Vincent du Bouetiez, qualifiée de femme de F. de L.C. (A.C. Pontivy, *ibid.*).

*Jacques de La Couldrays* : baptisé le 29 septembre 1592, premier fils de F. de L.C. il eut pour parrains Jacques Briand, sieur de Vaudurant, et son grand-père, Nicolas de L.C., sieur de Kergaro, pour marraines Jullienne de L.C., épouse de Gilles du Bahyno et Margueite Le Flo, femme de Jean Huby. Aîné des fils de François, associé à ses travaux et ses intérêts, il reprend la charge de sénéchal d'Hennebont, en décembre 1617, la résigne au profit de Claude Le Sénéchal, le 8 mars 1622 (A.D. Ille-et-Vilaine, B 1A 16/183 r°), pour devenir alloué et lieutenant général au présidial de Vannes, fonction qu'il exerce jusqu'en 1642 (*ibid.* lettre patente des 15 janvier et 31 mai 1642). Jacques de L.C. porta le titre de sieur de Kerboutier.

*Jean de La Couldrays*, sieur de Keranlou (ou Kerambourg) : licencié aux lois, il est second avocat du Roi en la ville et sénéchaussée de Vannes, lorsqu'il prend la place de lieutenant particulier au Présidial de Vannes que lui laisse Jacques Fabry, promu lui, sénéchal de Vannes (A.D. Ille-et-Vilaine, B 1A, 5, 350-351 r°, L.P. du 31/1/72). Le 17/9/73, il reçoit provision de l'office de sénéchal en la juridiction d'Hennebont, en remplacement de Jean Huby, démissionnaire (A.D. I-et-V. B 1A, 7,38 r°). (Cette famille Huby, constamment liée aux L.C., Le Flo, Tourboul, comptait alors un notaire royal, Mathieu, frère de ce Jean qui devint procureur du roi à Hennebont, dont le second fils fut le jésuite Vincent Huby et un autre Jean, sieur de Kerlosquet et de la Soraye, pourvu conseiller au Parlement de

Bretagne le 7/9/73 et qu'il semble difficile d'identifier avec le procureur Jean, prisonnier des Ligueurs en 1589 : voir M. Jégou, « Le port de Blavet et Jérôme d'Aradon », *Soc. Polymat. du Morbihan*, 1865, p. 4-24.

Jean de L.C., demeurant à Josselin, fut désigné comme fermier des dîmes de Guehenno, par le chapitre de Vannes (A.D. Morbihan, 76 H 1, 77 G 4, 77 G 5, 79 G 4). Il meurt avant 1596, des mauvais traitements subis durant dix-huit mois de détention arbitraire, alors que ses geôliers avaient reçu de sa famille une grosse rançon. Cette « injustice » motiva la demande de survivance que présentèrent les héritiers de Jean de L.C., pour eux et pour leur cousin François. Dans la façon dont le jeune homme nomme sa parenté avec le cousin germain de son père, « nepos », on retrouve la tradition bretonne qui veut qu'on appelle oncle le cousin des parents ou d'une génération précédente.

*Marie de La Couldrays*, sœur de François de L.C. qui s'adresse dans ses *Epigrammata* à son époux Julien Charpentier et à son fils Henry ; elle fut marraine le 9 juillet à Noyal-Pontivy, qualifiée de « fille de Nicolas de L.C. » (voir l'art. de Trévedy, p. 134, n.1).

*Mathurin de La Couldrays* : « parrain (ou oncle paternel, car le terme latin *patruius* est ambigu) très aimé », il est le dédicataire d'une épigramme de huit vers (*Epigrammata* 8 v°).

*Nicolas de La Couldrays*, sieur de Kergaro : les *Epigrammata* lui sont dédiés avec des épithètes parlantes, « très cher et à jamais vénérable ». Trévedy lui prête deux épouses, Marguerite Nicolazo (la mère de François) et Henriette Le Raoullet, que nous avons retrouvée marraine en 1594 d'Henry de La Couldrays acte où elle est dite femme de feu Nicolas de L.C. (A.C. Pontivy, baptême du 20 mai 1594).

*Pierre de La Couldrays* : ce petit garçon que doit conduire la droite du Christ (*Epigrammata*, 11 v°-12 r°) est avec son neveu, Henry Charpentier, le dernier dédicataire de son frère avant les troupes nombreuses et anonymes des concitoyens, des condisciples et des lecteurs. Il faut conclure de son absence des archives qu'il n'atteignit pas l'âge adulte. On peut aussi conjecturer qu'il était le fils d'Henriette Le Raoullet, seconde épouse de Nicolas.

*Renée de La Couldrays* : fille de F. de L.C. Le 2 février 1617, elle est fiancée avec Pierre Charpentier, « avocat en la cour de Parlement de Ploërmel ». Le mariage entre ces cousins germains eut lieu avec permission et dispense de l'évêque de Saint-Malo. (A.C. Hennebont Notre-Dame de Paradis, registre M. 1609-1630).

*Julien Charpentier* : point de trace du beau-frère de F. de L.C. dans les archives. Pourtant la famille Charpentier comptait à Ploërmel où elle possédait la charge héréditaire de lieutenant du roi. Ce Julien peut être un

frère puiné de Pierre C., fils de Pierre, seigneur du Herdaz, et d'Henriette Brochant (A.D. Morbihan suppl. E 687 GGI, baptême en date du 16/7/1540 ; sur cette famille voir Kerviler, IV. 390). De Marie, sœur de F. de L.C., il eut Henry, dont nous parlons *supra* à propos de Pierre de L.C., et Pierre Charpentier qui épousera Renée, fille de François.

*Jean Guillemot* : Guillemot (sans prénom) est le notaire de Pontivy qui reçoit ratification du mariage de Jean de Roscouët (voir *infra*).

*Jean Le Guével* : Yvonne de L.C., sœur de François I de L.C., eut au moins trois fils, Robert Le Guével, et deux Jean, dits l'aîné et le jeune, qui firent tous deux une carrière ecclésiastique (A.D. Morbihan 85 G2 677 f<sup>o</sup> 117-125, où l'on voit l'aîné céder à son cadet la chapellenie de Saint-Yves et le prieuré de Saint-Symphorien près de Vannes). C'est le second qui devint chanoine, et recteur de Sérent, et qui veillait encore en 1595 à l'exécution du testament de son oncle François, mort en 1558 (A.D. Morbihan, 79 G4 F<sup>o</sup> 38).

*Guillaume Tourboul* : né en 1537, fils de Bonabet Tourboul et de Marie Le Bourdec, filleul de Jean Boutouillic, Guillon Gascec et de Mademoiselle d'Espinay, il mourra en juin 1586 (A.C. Hennebont, BMS, 1553-1567 et 1581-1603). Un Tourboul est notaire royal à Hennebont durant la ligue (*Bull. Soc. Polym. Morbihan*, 1934, p. 94) et un François Tourboul épouse Jeanne Huby dans cette même ville le 13/3/94 (A.C., *ibid.*).

### C. AMIS ET RELATIONS

*Julien Bouchier* : il s'agit peut-être du marchand nantais, ami de Nicolas de L.C., ou de son fils (voir annexe II et Kerviler, III, 29).

*Louis de Cadillac* (Quédillac) : cité dans *La Revue de Bretagne et de Vendée*, 1865, I, p. 394, en date de 1595. Il est témoin à un baptême à Pontivy en 1582 (A.C. Pontivy, B. 1579-1621). Lui (ou son fils) est compère au baptême de Catherine du Pou à Guémené le 2 mai 1621 (A.D. Morbihan, E suppl. 921). Un Guillaume de Quédillac est mentionné comme bienfaiteur dans le *Nécrologe de Saint-Méen* (Guillotin de Corson, *Pouillé (...) de Rennes*, Rennes-Paris, 1880-6, 5 vol., t. II, p. 154) et un Bertrand de Cadillac mari d'Anne du Pou, réside au manoir de Menoray en Locmalo (Dom Morice, *Preuves* III, 309 et *Bull. Soc. Poly. du Morbihan*, 1867. p. 122).

*Olivier Challin* : voir chez Kerviler, des *Challin*, « famille des bords de la Vilaine (IV, 207) et des *Chaslin* », « ancienne famille du pays de Vannes » (IV, 405). Olivier se rattacherait plutôt aux seconds.

*François de Baud* : Pol Potier de Courcy précise à propos des de Baud qu'il s'agit d'une « famille dont le nom dérive de la seigneurie de Baud, aujourd'hui chef-lieu de canton du Morbihan (...). Elle fut déclarée noble d'ancienne extraction par arrêts (...) pour avoir justifié de neuf générations.

Famille d'Hennebont » (*Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, Mayenne, réimpr. 1976).

*Julien de Bino* : il appartenait à une famille noble de la région de Ploërmel (voir Nouveau d'Hozier, vol. 44 ; Ch. de Rosmorduc, *La Noblesse de Bretagne* (...), 1668-71, Saint-Brieuc, 1896, t. IV, p. 36-43). Il s'agit sans doute d'une famille de notaires ducaux : voir De Laigue, I, 70 et Rosmorduc, I, 77 qui donne un acte du 11/9/78, signé *Bino*. L'ami de F. de L.C. est-il cet homonyme Julien de Bino, sieur de Coëtro en Plumergat, qui s'associe avec Jean de Kermeno et Jacques de Bogar, pour mettre à sac la demeure de Maître Bonadventure de la Tousche, lieutenant général civil et criminel de la juridiction d'Auray (*Bull. Soc. Archéo. I-et-V.*, 1911, XLI, p. 92) ?

*Charles et François du Plessis* : boursiers selon les vœux de Geofroi du Plessis, les deux jeunes gens appartiennent à la famille connue sous le nom de Plessis-Mauron, originaire de l'évêché de Saint-Malo et qui comparait aux montres et réformations de 1426 à 1513. F. Saulnier a étudié cette famille sur laquelle il a laissé un dossier (manuscrit de la B.M. de Rennes). Charles et François sont les fils de Pierre du Plessis et de Marie de Bouyère. François fut tué en 1591 ; quant à Charles, il deviendra sénéchal de Ploërmel, destin semblable à celui de François de L.C. Comme Charles et François, Olivier du Plessis, d'une branche savoyarde de la famille, avait rédigé les pièces liminaires (une épigramme latine et un sonnet en français), du *Pro xenius* (...) *libellus* du Tourangeau Pierre Crenier (*op. cit.*).

*Léry (Laur) Havard* : Saint-Léry se trouve entre Mauron et Concoret, diocèse de Saint-Malo. L'avatar de ce prénom, devenu un laurier, ne surprend pas. L'époque aime ces jeux de paronymie et y trouve matière à exercer une sorte de cratylisme. Ainsi le poème que F. de L.C. consacre au nom de son maître *De ejusdem nomine* (9<sup>r</sup> des *Epigr.*) ressortit au genre de l'allusion, et évoque les qualités nécessairement apolliniennes d'un homme prénommé *Laurus*.

Hayard, sans doute monté à Paris, reprit le chemin de sa patrie : le 15/2/90, subrogation de L. Hayard, recteur de la Croix-Helléan, aux droits d'Antoine Aubert sur le prieuré de Sainte-Croix de Josselin, vacant par la démission de François Gâtechair, puis provisions du prieuré, le 13/9/90 (A.D. Morbihan, G2 85 G5). Nous ignorons ce qu'il advint de lui dans ces temps difficiles. Une main anonyme a noté dans les registres de Saint-Léry pour expliquer la lacune d'août 1587 à 1598, que rien n'était enregistré « du temps de la grande contagion qui eut cours aux années 1587 et 1588, ny mesmes des dix années de la guerre ».

*Yvon Joubanic* : peut-être le neveu de Thomas J. prêtre du diocèse de Vannes, pourvu le 31/3/79 du canonicat de Guillaume Le Mithouart (voir Luco, *op. cit.*). Un Yves J. (son fils ?) notaire de la juridiction de Pontivy fait baptiser son fils Claude le 16/3/1633 (A.D. du Morbihan, E suppl. 944).

Enfin en 1584, à Pontivy, un Joughannic est parrain de Marie, fille de Jean Favellec.

*Pierre Le Goasbe* : fils de Pierre L.G. et de Jacqueline Aubin, seigneur et dame de la Ville-Gaudin, il fut baptisé le 7/10/1543 (A.D. Morbihan, E 687, Art Ploërmel GGI).

*Jean Le Roscouët du Méné* : fils aîné de nobles gens Thebaud du R. et Françoise Gratien, pourvu le 14/9/76, reçu le 22/8/77, se marie par contrat à Pontivy le 25/1/85 à Jacqueline Bourdin. Il permute en 1589 avec Isaac Loaisel, cède à son fils Vincent, et décède à Rennes où il est inhumé aux Cordeliers le 8/2/90 (F. Saulnier, *Le Parlement de Bretagne*, 1554-1790, Rennes, 1909, 2 vol., n° 1075).

*Louis Nicolazo* : sieur de Kerrimaud, marié à Marguerite Le Flo, il a une fille, Marie, baptisée le 9/7/1589 à Pontivy, dont le parrain est Arthur Le Flo, celui qui deviendra le beau-père de F. de L.C. Louis Nicolazo meurt avant 1592 où l'on retrouve son épouse remariée avec Jacques Huby (voir *supra* Jean de L.C.) et marraine de Jacques de L.C.

*Louis de Quédillac* : voir Cadillac.

*Jean Rogier* : sur ce personnage (à ne pas confondre avec son homonyme, président à mortier), voir *Le Parlement de B.*, de F. Saulnier, dans l'édition corrigée de sa main et conservée à la B.M. de Rennes, cote 593. Ce Jean Rogier-ci était né vers 1532, mourut à Ploërmel et fut inhumé à Saint-Germain de Rennes le 12/4/93. Voir aussi les manuscrits Saulnier (B.M. de Rennes) et A.D. I-et-V, 1BA, 4, 83 v°-7, 15 v° et 8, 48 v° et 279 v°. L'acte de baptême de François Rogier, du 21/4/1560 est signalé aux A.D. Morbihan, suppl. E 687 GGI.

*Sylvestre Thomas* : nous n'avons pas trouvé ce personnage. Il peut avoir été le frère d'un Pierre Thomas, greffier à Vannes, dont la fille Guillemette épouse, le 16/7/1617, Louis de L.C., cousin de F. de L.C. (H. Du Halgouët, *Archives des châteaux bretons-Limur* (t. IV), Saint-Brieuc, 1927, p. 309).

## Annexe II : la minute du 5 décembre 1580

*Cette pièce, signalée par G.E. Diller (Les Dames des Roches (...), Paris, 1936, p. 64 n. 5) est conservée aux Archives de la Vienne (E 26, Minutes Herbaudeau n° 5, 5 déc. 1580). Pierre Aquilon, du Centre d'Études Supérieures de la Renaissance a eu la gentillesse de nous en donner la transcription suivante :*

Aujourd'huy, en presance de nous notaires royaulx a Poictiers soubzsignez noble homme m<sup>e</sup> François de la Couldrays, escollier estudiant en l'université de Poictiers et y demeurant, a dict et déclaré a honneste personne



Jacques Gratessac, dict Paris, messaiger ordinaire de Poictiers a Nantes. demeurant aud. Poictiers, en parlant à sa personne, luy a led. de la Couldrave dict et declaré que, au moys de novembre mil V<sup>e</sup> soixante et dix neuf, Nycollas de la Couldrave, escuyer, sieur de Guier Garaud [Kergaro] son père, demeurant en la ville de Pontivy en Bretagne, auroyt baillé et delivré a sire Jullien Bouchier, marchand demeurant aud. Nantes la somme de vingt cinq escuz sol pour iceux faire tenyr et envoyer aud. m<sup>e</sup> François de La Couldrave ; ce qu'il auroyt promis faire et de fait auroyt despuys dict et declaré aud. de la Couldrave, escuyer, qu'il avoyt baillé et delivré lad. somme aud. Paris pour icelle bailler, porter et delivrer aud. m<sup>e</sup> François. Et, partant, a icelluy m<sup>e</sup> François sommé et requis led. Paris de luy delivrer et bailler lad. somme de vingt cinq escuz sol on cas qu'il les ayt receuz ou aultre pour luy, protestant a faulte de luy delivrer lad. somme (*biffé* : on cas qu'il l'aye receue ou aultre pour luy comme dict est) de tous ses despens, dommaiges et interestz. Lequel Gratessac, dict Paris, a fait responce qu'il n'a, ne aultre pour luy, receu dud. Bouchier ne d'aultre (*biffé en interligne* : pour luy), lad. somme de vingt cinq escuz et dict ne savoyr que c'est (*biffé* : de lad. somme) d'icelle somme. Dont, aud. m<sup>e</sup> François de la Couldrave, ce requerant, avons octroyé le present acte pour luy valloir et servir ce que de raison. Faict aud. Poictiers en l'hostel dud. Paris, le cinquiesme jour de decembre, l'an mil V<sup>e</sup> quatre vingtz a heure de quatre a cinq heures du soy.

*Signé en la minute* : Jacques Gratesac De La Couldrave

De Herveau J. Herbaudeau (notaires)

### Annexe III : Les Epigrammata de F. de La Couldrave (présentation avec traduction ou analyse)

EPIGRAMMATA/AD QUOSDAM/PRAECLAROS ATQUE/ illustres viros pro xeniis 1578. / Per Franciscum de la Couldrave Pontivianum, Anno suae aetatis 20./PARISIIS, M.D. LXXVIII. (*L'opuscule est rédigé en latin à l'exception du sonnet de François du Plessis. Nous traduisons l'épigramme liminaire de Charles Du Plessis et la dédicace de François de L.C. à son père. Pour le reste de la plaquette, nous donnons la traduction des envois et l'analyse des vers latins*).

Aiv<sup>o</sup> SONET A F. DE LA COUL/DRAYE PAR F. DU PLESSIS.

Celuy qu'apprend la fleur de sa jeunesse  
A cil qui tient le val Pegasien,  
Et qui regist le chœur Aonien  
De ses neuf sœurs, de ces belles deesses :

Celui ne craint de la mort les traverses,  
 Soit que Denys Roy Syracusien :  
 Ou Phalaris tyran Sicilien,  
 Tousjours luy face endurer des tristesses.

Car de Phoebus est si grand le renom,  
 Qu'estre ne peult noyé sous l'Acheron,  
 Cil qui se met dessoubs sa sauvegarde.

Ainsi seront tes carmes immortels,  
 Puis qu'as voué tes ans aux saintcs autels,  
 Des doctes sœurs, et de cil qui les garde.

*Epigramme de Charles du Plessis pour les Xenia de F. de L.C.*

Le vers de l'éloquent Virgile honore Rome, la muse de Ronsard sert le royaume de France. Toi qui commences à puiser la douce liqueur de la source Hippocrène, tu réjouis le pays de Pontivy.

Aiir° à Aiiiv° F. de L.C. présente ses compliments à son père chéri et qu'il vénère à jamais, maître Nicolas de La Couldraye.

Tout le monde, très cher et généreux père, sait que chez les Gymnosophistes on ne donnait rien à manger aux enfants qui ne contribuèrent pas à l'approvisionnement quotidien. Je pense que tu connais aussi la loi d'Amasis, roi des Egyptiens, qui édicta que chacun, tous les ans, vienne au siège de son district rendre compte de sa vie, déclarer ses revenus ou ses bénéfices ; ceux qui ne le faisaient pas, étaient privés de la douce jouissance de la lumière. Solon a fait passer cette loi des Egyptiens aux Athéniens : cela n'échappe à personne qui ait, tant soit peu, feuilleté les auteurs anciens. J'ai retourné tout cela dans ma tête, et j'ai trouvé qu'aucun mortel, fût-il un fleuve d'éloquence, rompu à la pratique de la rhétorique, ne pouvait en prononcer d'éloge suffisant.

En vérité — je ne veux pas qu'on pense que je m'éloigne de mon propos — je désirais rappeler tout cela, de peur qu'on aille imaginer que j'ai mis en lumière ce livret d'épigrammes pour jouir de la brève volupté de je ne sais quelle vaine gloriole. C'est bien au contraire pour te témoigner que je n'ai pas perdu en fumée, dévoré, ce que tu m'as fait parvenir avec ton dévouement paternel, pendant ces trois années et davantage où il m'a été permis de vivre dans cette florissante Université de Paris et dans ce Collège du Plessis<sup>a</sup>. C'est aussi pour rester fidèle à l'opinion que tu t'es faite et as toujours conservée de moi.

Ainsi, conduit par cette idée, aux si rares heures que me laissaient l'exercice de la dialectique et la pratique de la philosophie pour réviser mes humanités, j'ai mis la main à la plume, dans le dessein de saluer en ces calendes de janvier, par de tous petits cadeaux, des bagatelles, quelques personnes amies. Je t'ai dédié l'œuvre telle quelle, suivant le rite des

paysans antiques. Ils consacraient les prémices de leur récolte — et ils en décoraient les portes des temples et les autels — de préférence aux dieux jugés efficaces pour la fécondité et l'abondance de la moisson. Le poète le dit dans ces vers :

At domini memores sertis ornare solebant  
Agricolae, fructu praeveniente Deos.  
Saepe tuas igitur, Liber, miratus es uvas,  
Mirata est oleas saepe Minerva suas.<sup>b</sup>

Comme je me sais lié à toi de liens si nombreux et de telle importance que l'intention<sup>c</sup> même n'équivaudrait pas à la plus infime parcelle de tes bontés à mon égard ; comme surtout ta libéralité, ou plutôt ta prodigalité, me prépare à l'espoir sûr de plus grands présents<sup>d</sup>, il est de mon devoir de te montrer quelque témoignage de mes sentiments pour toi et du respect, tout naturel, du fils pour son père. Par là j'échapperai au reproche d'ingratitude, et je ne te déshonorerai pas.

Enfin en remerciement des bienfaits que tu as accumulés pour moi, je t'offre de disposer de plein droit de ce qui me reste de vie : je consacrerai sans relâche mes travaux nocturnes et mes veilles à faire que tu ne regrettes ni ton amour, ni les gestes accomplis par piété paternelle.

Pour toutes ces raisons, je te prie et t'adjure de recevoir ces prémices de mon petit talent avec les mêmes sentiments que tu éprouvais toujours quand tu m'embrassais.

Porte-boi bien, cher père, et continue de m'aimer.

A Paris, du collège du Plessis,  
aux calendes de janvier, l'an 1578

Aiir<sup>o</sup> à Bir<sup>o</sup> *A mon père chéri et que je vénère à jamais, maître Nicolas de La Couldrays, Songe.*

Vingt-quatre distiques élégiques : récit d'un songe avec apparition de Janus qui invite le jeune François de La Couldrays à quitter son lit et à se mettre au travail en son honneur. Réveillé, il compose des vers latins. Il les offre à son père et promet qu'à l'avenir « si la brise est favorable », il produira mieux encore.

Bir<sup>o</sup> à Biv<sup>o</sup> *Deux épigrammes latines au même*

Quatre et sept distiques. Les premiers sont une nouvelle dédicace de celui « à qui tu as donné de jouir du présent de la vie ». Les seconds développent la comparaison suivante : le marin, arrivé à bon port, remercie Neptune ; l'auteur, lui, envoie à son père ces petits présents, car il lui a permis de mener son navire au port. L'offrande est mince, mais rien n'empêche un fleuve asséché de croître.

Biv° *Au très érudit Monsieur Jean de La Couldraye, très intègre sénéchal de la juridiction d'Hennebont, mon oncle*

Neuf distiques. Bien qu'indigne de chanter celui qu'il considère comme la gloire de sa famille (« nostri... sanguinis altus honos »), il le prie cependant de recevoir d'un front serein les vers de son cousin aimé (« chari nepotis »).

Biir° *Au même*

Quatre distiques : la justice est sa compagne inséparable et pour l'éternité.

Biir° à Biiv° *Au très juste et très intègre M. Jean Le Roscoet, membre du Parlement de Bretagne. Allusion à son nom.*

Quatorze distiques où l'auteur explique que la rose, consacrée à Vénus est l'étymon du nom de Roscoet. Vénus sait se faire aimer de tous ; Le Roscoet par sa simplicité, son éloquence, sa prestance, sait vaincre ou convaincre tous ses confrères au Parlement. Enfin sur la rose, il l'emporte par la longévité : l'immortalité même lui est promise, puisqu'il illustre au premier chef la nation bretonne.

Biiv° à Biir° *Au très sage M. Jean Rogier, très intègre sénéchal de la juridiction de Ploermel.*

Trois distiques : allusion aux talents poétiques du dédicataire, modèle à suivre.

Biir° *Au très remarquable et très sage M. Louis de Cadillac, alloué de la juridiction de Pontivy et de Rohan.*

Cinq distiques : allusion à la victoire remportée par lui sur la barbarie. Nouvel Hercule terrassant une nouvelle Hydre, il rend célèbre le nom de sa patrie.

Biir° à Biiv° *A son très aimé frère Maître Julien Charpentier*

Six distiques : point de meilleur présent que le rappel de la fraternité. Entre eux deux, nul secret et un dévouement à toute épreuve.

Biiv° *A Maître Guillaume Tourboul d'Hennebont, mon grand-oncle*

Quatre distiques : l'auteur offrirait bien de l'or, s'il en avait, comme étrennes. Mais un nourrisson des Muses ne peut donner que des poèmes.

Biiv° à Biiir° *Au très vénérable défenseur de la foi apostolique, Maître Jean Le Guével, chanoine de Vannes, son cousin.*

Quatre distiques : de l'impossibilité d'enfermer dans des vers les vertus, les dons intellectuels et l'amour de la région du dédicataire.

Biiii<sup>o</sup> *A Maître Pierre Le Goasbe, avocat très éloquent au Parlement de Bretagne*

Trois distiques : plus efficace qu'Orphée, plus disert que Cicéron, le dédicataire, expert en droit romain et français, resout les difficultés et amène tous à son sentiment.

Biiii<sup>o</sup> à Biiii<sup>o</sup> *A Maître Yvon Jouhanic, élève excellent dans les humanités*

Quatre distiques : se trompent ceux qui pensent qu'Yvon Jouhanic est créature terrestre. Il est créature du ciel où son destin le rappellera. Si la nature a en lui produit quelque chose, c'est son corps, car son esprit, orné par les Charites et les neufs sœurs, est descendu de l'Ether.

Biiii<sup>o</sup> *A mon oncle chéri, maître Mathurin de L.C., très fin lettré*

Quatre distiques : l'Inde produit des pierres précieuses, Corinthe des bronzes, la Sardaigne de l'argent... L'auteur offre seulement pour étrennes ses vers, qui n'ont rien d'homérique. Mais il sait que Mathurin les recevra avec sérénité.

Biiii<sup>o</sup> à Cii<sup>o</sup> *Au très savant Maître Léry Hayard, mon très cher percepteur*

Sept distiques : Hayard saura recevoir avec reconnaissance le petit present de son élève. Il sait mieux que personne à quel point son disciple a peu de talent. Mais il a fait connaître à son écolier la poésie. Petite rivière confluant avec un grand fleuve, ce dernier offre ses premières ondes.

Cii<sup>o</sup> à Cii<sup>o</sup> *Sur le nom du même*

Dix-sept distiques : Acheloüs chérit le peuplier, Jupiter le chêne, Bacchus le lierre, Vénus le myrte, mais le laurier est le favori d'Apollon. Le nom du précepteur, Laur Hayard, constitue donc un présage favorable. Autour de lui, poésie, paix, dont le laurier est l'emblème. Ce qu'il enseigne reste gravé, comme reste vert le feuillage du laurier. Des tempes ornées de laurier, l'immortalité, un siège à la gauche d'Apollon, tout cela lui est dû puisqu'il se nomme Laur (laurus).

Cii<sup>o</sup> à Cii<sup>o</sup> *Au très sage Maître Symon de la Croys, principal du Collège Du Plessis, bachelier en médecine*

Quatre distiques : poète, médecin, sage, bon formateur de la tendre jeunesse à lui confiée : voilà ce qu'on peut dire du dédicataire et que tout le monde sait, tant sa vertu éclate.

Cii<sup>o</sup> *Au même*

Cinq distiques : voici la nouvelle année. Quelle offrande la petite Muse de l'auteur peut-elle présenter à Simon de la Crois ? Des vers ? Non, car il est aussi absurde d'offrir des poèmes à Apollon que de porter du bois à la forêt. Pourtant, les petits fleuves ne se jettent-ils pas dans la mer ? Que le

dédicataire ait donc pour agréable ce poème d'un jeune homme qui désire se souvenir toujours de lui.

Ciir° à Ciiv° *Au très avisé Maître François Avignon, mon professeur, enseignant la philosophie au Collège du Plessis*

Quatre distiques : quel cadeau trouver qui soit digne d'un sage égal de Socrate, probe et éloquent ? L'auteur prie son maître aimable de lire avec son éloquence brillante les petits vers d'un élève qui se souvient de lui.

Ciiv° *A Maître Jean Guillemot, son grand-oncle*

Trois distiques : le cadeau d'étrennes de l'auteur consiste à souhaiter une très longue vie à son oncle.

Ciiv° *A Maître François De Baud, élève excellent dans les humanités*

Trois distiques : l'auteur ne dispose pas de la richesse de l'Arabie. Il prie donc le dédicataire de recevoir avec joie, au lieu de gemmes, ses écrits.

Ciiir° *A Maître Louise Nicolazo*

Quatre distiques : à celui que joint à lui l'amitié, l'auteur offre en cette nouvelle année un petit cadeau poétique.

Ciiir° *A Julien de Bino, jeune homme remarquable*

Deux distiques : jeu sur le nom de Bino, à la manière de Catulle. A cet ami, plus cher que ses yeux, il offre deux distiques (*disticha bina*) ; il lui souhaite de vivre l'âge de Nestor.

Ciiir° *A l'éminent poète, Maître Julien Boucher de Nantes*

Deux distiques : comme Janus renouvelle les années, que le dédicataire renouvelle son amitié pour l'auteur qui sera son Pirithoüs, tandis que lui sera un Thésée.

Ciiiv° *A Maître Yvon de Plurian*

Deux distiques sur le thème du cadeau minuscule, indigne du dédicataire, mais important si l'on considère les sentiments du donateur.

Ciiiv° *A Maître Sylvestre Thomas, son parent*

Deux distiques : l'auteur lui souhaite en ce début d'année autant de richesses qu'il y a de lièvres sur l'Athos, d'astres au ciel et de fleurs sur l'Hybla.

Ciiiv° *A Maître Olivier Challin*

Deux distiques : vœux de réussite, de paix et de chance pour l'année à venir.

Ciiiv° à Ciiir° *A Pierre de L.C. mon frère, et Henri Charpentier, mon neveu*

Un distique : que ces petits cœurs prennent cette étreinte et que la droite du Christ les gouverne.

Ciiiir° *A tous les habitants de Pontivy*

Un distique plaisant : puisque Janus ne donne à l'auteur que des frimas, l'auteur ne donne à ses compatriotes que des frimas.

Ciiiir° *A tous mes condisciples*

Trois distiques : jeu de mots sur les couronnes. L'auteur offre à ses condisciples mille couronnes et les prie de ne pas mépriser le présent. Mais qu'ils cherchent ailleurs qui paiera la note, car la bourse de La Couldraye est plus légère que la légère brise du midi.

Ciiiir° *Au lecteur de ce petit livre*

Deux distiques : appel à la bienveillance du lecteur pour ces productions de jeunesse. Si les vœux de l'auteur se réalisent plus tard, il produira des œuvres de plus de poids.

Ciiiir° à Ciiiv° *A Zoïle*

Deux distiques : Zoïle aura beau tempêter, répandre son fiel et son venin, l'auteur ne renoncera pas à courtiser les Muses.

Ciiiv° *Au même*

Un distique : « Toi, Zoïle, qui reprends nos poèmes avec ton mordant venimeux, fais que je lise de meilleures productions sur toi ».

*Finis*

*F. de La Couldraye P.*

a. Cf. Jean Aube du Thouret et de Roque-martyre, gentilhomme provençal, *Lamentation de la France, sur le decez de tres-haulte (...) Magdelaine de Thuraine, Contesse de Tande*, Paris, Jehan de Gourmont, 1581. La dédicace à son père décline les mêmes stéréotypes. Le jeune homme assure qu'il a pris la plume par amour pour sa mère et son frère défunts ; et « pour vous monstrier quelque petite lumiere de nos estudes et qu'il n'est pas raisonnable que j'aye demouré tantost deux ans et demy au giron de l'Université de Paris et pendu aux mammelles des Muses françoises, sans en avoir tiré quelque fruit, vous priant (Monseigneur et tres aymé pere), prendre ce mien petit labeur avec contentement. Le 5 fevrier 1581 ». (exemplaire Aix-Méjanes G 2455).

b. Nous n'avons pas trouvé l'auteur de ces vers.

c. Autre lieu commun de ce type de texte, comme de toute dédicace : voir *J. Rougeart, op. cit.*, p. 152-3. n.4.

d. Même remarque : cf. P. de Goussainville à la note 34 ou J. Rougeart qui réclame sans plus de précautions des subsides à son oncle (p. 249, v. 28 et 39-42 : « (...) afin de consentir à m'offrir davantage par la suite (...). Il faut donc que vous me donniez de l'argent, mon très cher oncle et vous à qui j'ai voulu dédier ce petit livre, puisque j'ai besoin d'en dépenser »).

## Annexe IV : Etienne Pasquier et F. de La Couldraye

### A) La Puce

Dans l'édition procurée par Pasquier en 1610, chez Jean-Petit-Pas (*La Jeunesse d'E.P. et sa suite*), *La Puce ou jeux poetiques françois et latins composez sur la Puce aux Grands Jours de Poitiers l'an MDLXXIX dont Pasquier fuct le premier motif* a sa page de titre propre et occupe les pages 565-682. Y voici la liste et la pagination des pièces de La Couldraye :

— *Imitation du latin de Claude Binet à Estienne Pasquier par F. de la Couldraye*, p. 616-620 (102 octosyllabes, 17 strophes).

— *F. Coldrae Propenticon carmen*, p. 657-658 (22 distiques qui chantent l'excellence de Brisson, Pasquier, O. de Turnèbe, Mangot, C. Binet, leur souhaitent de conserver, à Paris au milieu du vacarme du Palais, dans leurs campagnes, dans leurs amours, le souvenir de François de L.C. Pour lui il gardera toujours la mémoire de ses compagnons de poésie, de leur conservations plaisantes. Il espère enfin que, séparés, ils continueront leur commerce, par écrit : « Que l'écrit se substitue à l'oral »).

— *Sonnet F. de L.C. à mes Dames des Roches, mère et fille*, p. 680.

— *Le mesme L.C. à Madame C. des Roches*, p. 681 (sonnet qui ne célèbre que la fille et se termine par l'offre du cœur de l'auteur à cette « Vierge »).

— *Le mesme L.C. à E. Pasquier*, p. 682 (sonnet qui clôt l'ensemble : « Pasquier, l'oracle saint du grand sénat de France (...) Vous que le ciel forma sur le pourtrait de Dieu, / Si la facilité trouve en vous quelque lieu, / Permettez-moi de grâce œillader vos lumières : / Et ne soyez faché si de vostre beau nom / J'honore mes escrits ; la perle de renom / S'enchasse bien souvent en moins riches matieres ». vers 1 et 9 à 14).

Ces trois sonnets appartiennent à une section spéciale : *Quelques autres poemes faicts à la suite des Jeux poetiques de la Puce* (p. 666-682).

### B) Les Epigrammata

*Les six premiers livres d'épigrammes de Pasquier ont paru pour la première fois en 1582 (Paris, Ch. Roger, pour P. L'Huillier : voir D. Thickett, Bibliographie des Oeuvres d'E. Pasquier, Genève, 1956, p. 63, n° 42). L'édition Sonnius de 1618 comprend sept livres d'épigrammes, deux livres d'icones, un livre de tumuli. Les vers destinés à L.C. s'y trouvent entre*



six vers à Nicolas Rapin et quatre vers à Scévole de Sainte-Marthe. Voici la pièce latine dont nous avons donné la traduction p. 263.

Ducere seu Gallo tentes Epigrammata filio,  
 Seu Latiis scribas carmina sparsa jocis.  
 Exuperas longe quot Gallica Musa Poetas  
 Et quotquot pariter Musa latina colit.  
 Et juvenis scribis quae vix provectior annis,  
 Ac ne vix possit scribere Maeonides.  
 Hoc vere est Phoebi radiis fulgere ; vel uno  
 Sidere plus niteat si quid Apollineo.  
 Ne me (haud agnosco) Phoebum Francisce salutes,  
 Cedo senex, juvenem palma lubenter amat.  
 Vox est trita, colat solis quam rare cadentis,  
 Et quum turba frequens exorientis equos.

La première fut, en 1766, le théâtre de la Marine de Brest, édifié en remplacement de la salle en bois incendiée en 1765. L'œuvre est signée de l'architecte Duvernoy (1), un spécialiste, auteur des *Parallèles des plus belles salles de spectacles d'Italie et de France et des Projets de salles de spectacle particulières*. Le duc de Choiseul avait, en effet, refusé en raison de sa faiblesse le plan de l'ingénieur Choquet de Lindy, puis celui de Nicolin « me à dessiner des plans de la Marine ». Cette dernière contribua à la construction par des redevances mensuelles obligatoires et proportionnelles sur les soldes pendant deux ans : cette salle avec son café de la Comédie appartenant, de fait, comme une nécessité première pour préserver la santé mentale de milliers de la Marine en le détournant des lieux mal fréquentés. Elle était, cependant, ouverte aux habitants de la ville. Desibert qui s'y rend pour la première fois le dimanche 23 avril 1780 le décrit ainsi : « La salle est magnifique, elle est presque ronde, il y a trois rangs de loges sans piliers, elle contient beaucoup de monde. Les loges sont très profondes, et surtout les premières, qui contiennent cinq à six rangs de spectateurs. Le parterre est fort petit, il n'y va guère que des soldats, domestiques, etc... il n'y a point d'amphithéâtre, mais le parquet ou orchestre est fort grand et va à plus de la moitié de la salle. Les officiers qui ont des de la marine occupent les quatre ou cinq bancs du fond près le parterre et n'y souffrent point d'étrangers, ce qui, même, a quelquefois occasionné des querelles » (2).

(1) *Ann. Nav.* t. D 1, 30. L'accord date du 28 mai 1766. Duvernoy travailla 600 livres.

(2) Desibert et Houdon, « Notes d'un voyage effectué en Bretagne », in *Revue de Bretagne et de Vendée et Revue historique de l'Ouest normand*, 1910, p. 39.